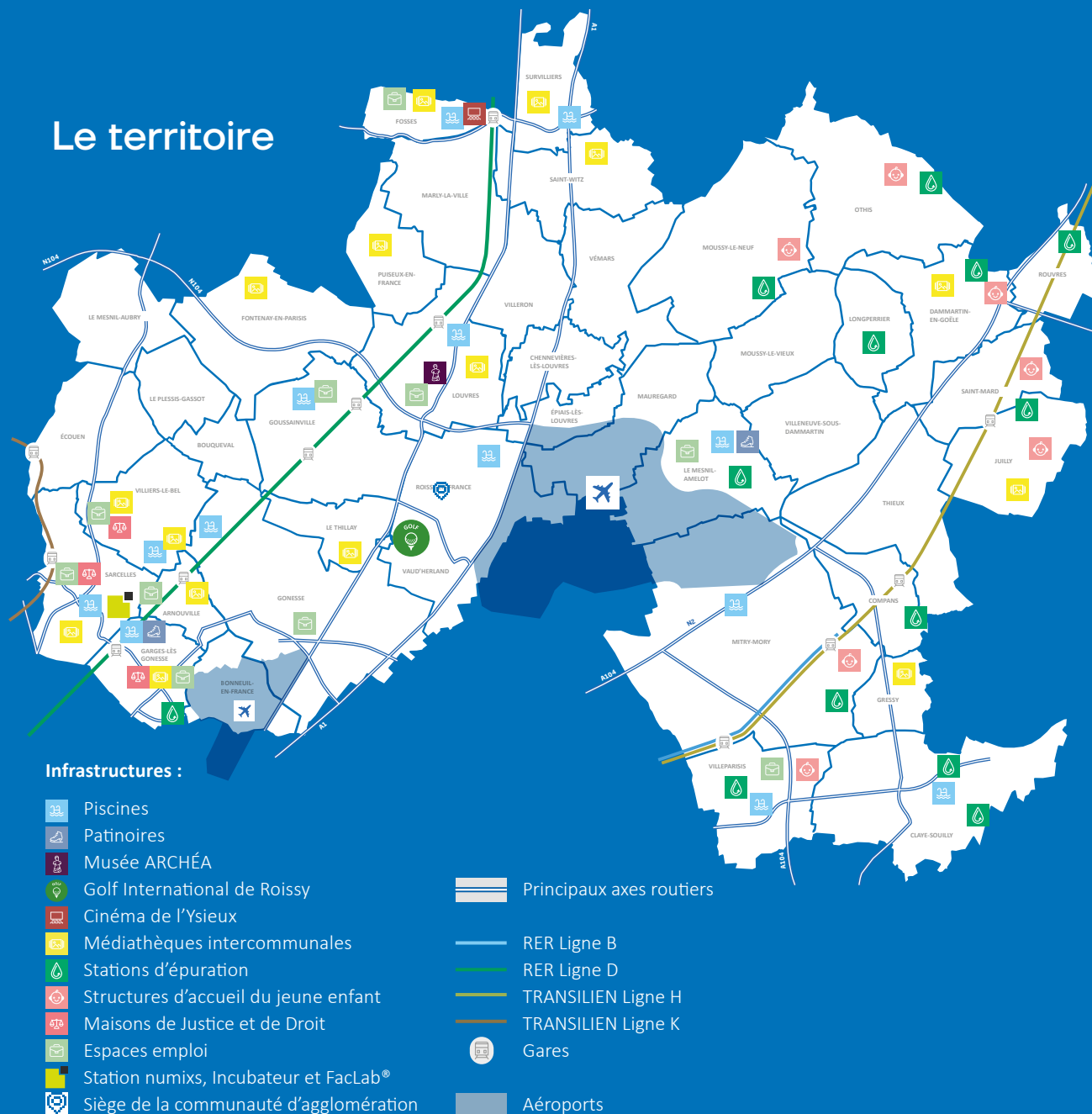




Rapport d'activité 2023



Le territoire



**Roissy
Pays de
France**
AGGLOMÉRATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE
6 bis, avenue Charles de Gaulle - 95700 Roissy-en-France - 01 34 29 03 06
info@roissypaysdefrance.fr – roissypaysdefrance.fr

f X @ y in

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Pascal DOLL / DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : Nicolas PAVIL
DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION : Caroline GUÉRIN / RÉDACTRICE EN CHEF : Audrey PLUCHARD
RÉDACTION ET SUIVI DE FABRICATION : Tiffany MASSOL
MAQUETTE / SECRÉTARIAT DE RÉDACTION ET INFOGRAPHIES SAUF MENTIONS : RC2C
CRÉDITS PHOTOS : CA ROISSY PAYS DE FRANCE sauf mentions
IMPRESSION : Imprimerie Rochelaise - 2000 exemplaires



IMPRIM'VERT®

Papier écologique issu de forêts gérées durablement. Conception graphique :





L'année 2023 symbolise le mi-mandat de notre équipe et de notre action. Depuis 2020, je suis accompagné par l'ensemble des élus communautaires, qu'ils soient vice-présidents, conseillers délégués ou conseillers. Nous avons inlassablement continué sur le registre de la solidarité intercommunale. Notre territoire étant particulièrement dynamique économiquement grâce aux nombreuses entreprises qui y sont implantées, la communauté d'agglomération bénéficie de recettes fiscales qui lui permettent de soutenir ses 42 communes membres, ainsi que leurs habitants.

En 2023, les conseillers communautaires ont voté la redistribution aux 42 communes, de 46 % des recettes fiscales perçues par l'agglo, soit environ 112 M€ au travers de différents dispositifs comme les fonds de concours et le pacte financier et fiscal. L'inflation galopante que nous avons connue en 2023 a grevé les budgets communaux, notamment avec l'augmentation du coût des énergies. Le budget 2024, voté en décembre 2023, prévoit d'ailleurs une augmentation de 18,5 M€ de ce pacte pour le porter à hauteur de 32,6 M€.

S'ajoute à cela le PPI, plan pluriannuel d'investissement pour la période 2022-2027 d'un montant d'environ 463 M€. Il est indispensable de poursuivre nos investissements dans l'intérêt de nos villes et de tous nos habitants.

Toutes ces actions sont possibles grâce à l'engagement de nos quelque sept cents agents qui sont répartis sur l'ensemble du territoire. Ils travaillent avec dévouement et implication pour le bien-vivre de tous. Ces femmes et ces hommes s'activent au quotidien pour offrir un service public de qualité. Le rapport d'activité qui paraît chaque année est aussi une façon de valoriser la qualité de leur action et nous les remercions.

Collectivement nous pouvons être fiers du travail accompli. Fiers aussi de notre territoire que nous façonnons tous ensemble jour après jour. Nous y sommes attachés, nous l'aimons, nous l'avons dans la peau. « Le Territoire dans la peau » est la nouvelle marque de territoire que nous avons lancée en septembre 2023 dans le milieu économique avec l'aimable participation d'ambassadeurs de nos entreprises locales. La marque sera progressivement déclinée courant 2024 et 2025 avec la participation d'habitants et de responsables associatifs entre autres.

Bonne lecture.

Pascal DOLL

Président de la communauté
d'agglomération Roissy Pays de France

1

IDENTITÉ : UNE AGGLOMÉRATION SOLIDE

6

Roissy Pays de France quésaco ?	8
Une affirmation de l'identité	15
Des bases renforcées	17

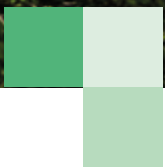


2

COOPÉRATION : COMPRENDRE ET VALORISER LE TERRITOIRE, SES PROJETS ET SES ACTEURS

26

Étudier le territoire pour s'adapter à ses particularités	28
Faire rayonner le territoire	35
Obtenir une reconnaissance	39



3

COLLABORATION : DES PROJETS ADAPTÉS AUX BESOINS DU TERRITOIRE

40

Des projets d'aménagement	42
Une amélioration de la mobilité à toutes les échelles	46
Favoriser le développement durable	51



4

SOLIDARITÉ : ÊTRE EN PROXIMITÉ AVEC LES PARTENAIRES, USAGERS ET HABITANTS

60

Un accompagnement pour accéder à l'emploi	62
Un accompagnement au numérique	66
Être au plus près des populations	69
Sortir	74



I. IDENTITÉ : UNE AGGLOMÉRATION SOLIDE



➔ Consultez la vidéo institutionnelle
www.roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/redecouvrez-votre-territoire-91



Regroupant 42 communes sur les Départements du Val d'Oise (95) et de la Seine-et-Marne (77), Roissy Pays de France compte environ 361 855 habitants*. Deuxième agglomération de France par sa population, l'agglomération s'étend sur une aire représentant 3,5 fois celle de Paris et se démarque par sa diversité, tant sur le plan démographique que de la densité urbaine : forte urbanisation au sud (notamment autour des aéroports Paris Charles de Gaulle et Paris Le Bourget) et vastes territoires agricoles au nord et à l'est. Roissy Pays de France est un territoire où il fait bon vivre et travailler, et où la solidarité est de mise.

**Selon la direction générale des collectivités territoriales en vigueur en 2024 (millésimée 2021).*

ROISSY PAYS DE FRANCE QUÉSACO ?

Qu'est-ce qu'une communauté d'agglomération ?

Une communauté d'agglomération permet de rationaliser l'organisation territoriale et contribue à l'aménagement du territoire. Elle consiste à transférer la gestion d'un ou plusieurs services publics à une structure intercommunale qui a le statut d'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI). C'est le cas de Roissy Pays de France. Elle permet aux communes intéressées par la construction d'un équipement ou la fourniture d'un service public de mutualiser leurs moyens. L'intercommunalité se veut une réponse aux problèmes posés par l'émiettement communal.* Elle tente de pallier les inconvénients de celui-ci en permettant une préservation de l'identité communale tout en réorganisant le cadre de l'administration territoriale.



Un EPCI regroupe plusieurs communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui s'associent pour élaborer un projet d'aménagement et de développement commun afin d'améliorer la compétitivité et la cohésion du territoire. La communauté d'agglomération représente une collectivité locale « à double niveau » dont le fonctionnement politique, financier et administratif est de plus en plus intégré avec ses communes membres, notamment autour d'un projet de territoire pour les fédérer autour d'objectifs partagés.

Ce projet de territoire est complété par de nombreux documents stratégiques imposés par le législateur comme le Programme local de l'habitat intercommunal (PLHi), le Plan climat air énergie territorial (PCAET), le Plan local de mobilités (PLM), le Plan local de prévention des déchets (PLPD géré par le Sigidurs)...

Parmi ses principales missions, l'intercommunalité a désormais la charge de trois grands domaines majeurs de responsabilités : le développement économique, l'aménagement de l'espace (dont le logement et les transports) et l'environnement.

*Selon Intercommunalités de France www.adcf.org



LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon Intercommunalités de France :



86% des français jugent
positivement l'intercommunalité
en septembre 2018 (sondage
IFOP-AdCF) ;

- l'intercommunalité a apporté des services nouveaux, accru les solidarités financières locales, renforcé la cohérence des stratégies d'aménagement, permis d'importantes mutualisations, et engagé des dynamiques collectives inédites ;
- la France des territoires se dessine et l'intercommunalité en est aujourd'hui l'acteur principal.

Gouvernance et fonctionnement



LE CONSEIL

**104 DÉLÉGUÉS
COMMUNAUTAIRES ET
29 SUPPLÉANTS**

se réunit environ une fois par mois pour voter les délibérations et notamment les budgets en conseil communautaire.



LE BUREAU

**1 PRÉSIDENT, 15 VICE-PRÉSIDENTS,
8 CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

se réunit environ une fois par mois pour débattre et voter sur différents thèmes et projets intercommunaux délégués par le conseil communautaire.



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

au nombre de 14, elles sont animées par les vice-présidents et les conseillers délégués. Un représentant de chaque commune peut être désigné pour préparer les dossiers qui seront présentés en bureau et/ou en conseil communautaire.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES



se réunit environ une fois par mois. Elle constitue un moment d'échange et de partage entre les 42 maires du territoire sur les sujets d'actualité et les enjeux stratégiques.

LE POUVOIR D'AGIR : CHIFFRES CLÉS 2023

9 séances du conseil communautaire

9 bureaux communautaires

354 délibérations votées

110 décisions du bureau votées

275 décisions du Président

122 arrêtés d'administration générale



PERSPECTIVES 2024

- Acquisition et mise en place d'un logiciel de gestion du courrier : afin de simplifier et structurer cette gestion au quotidien, le document papier ou électronique reçu sera intégré dans l'outil, classé et automatiquement transmis aux services pour instruction. La traçabilité du document permettra de connaître rapidement l'état de traitement des courriers, les tâches déjà réalisées et à accomplir par les différents services de la collectivité ;
- développement du tri des archives au sein des services : tables rondes, visites sur sites, opération « tornade blanche » seront mises en place par le pôle archive ;
- développement de la dématérialisation des actes : utilisation de l'outil Oxyad pour la correction et numération des arrêtés généraux et des décisions du Président ;
- lancement de différents marchés : assurance flotte auto, conseil juridique, réalisation de diagnostics sur les bâtiments intercommunaux pour location ou cessions.



UN ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

La direction des affaires juridiques et du foncier accompagne juridiquement les élus et les services dans leurs projets et actions quotidiennes et sécurise les actes de la collectivité. Elle suit les contentieux et représente les intérêts de l'agglomération, en défense comme en demande, devant les juridictions compétentes, telles que le tribunal administratif.

Des compétences

Le conseil communautaire décide des compétences (statuts) et de l'intérêt communautaire (ligne de partage entre les actions qui relèvent de l'intercommunalité et celles qui relèvent des communes) par voie de délibération.

➔ Retrouvez les statuts et les compétences sur

www.roissypaysdefrance.fr/lagglo/nos-missions/les-statuts-et-competences

POLITIQUE DE LA VILLE

ACTION SOCIALE / SANTÉ / HANDICAP

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

ESS

EMPLOI

NUMÉRIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

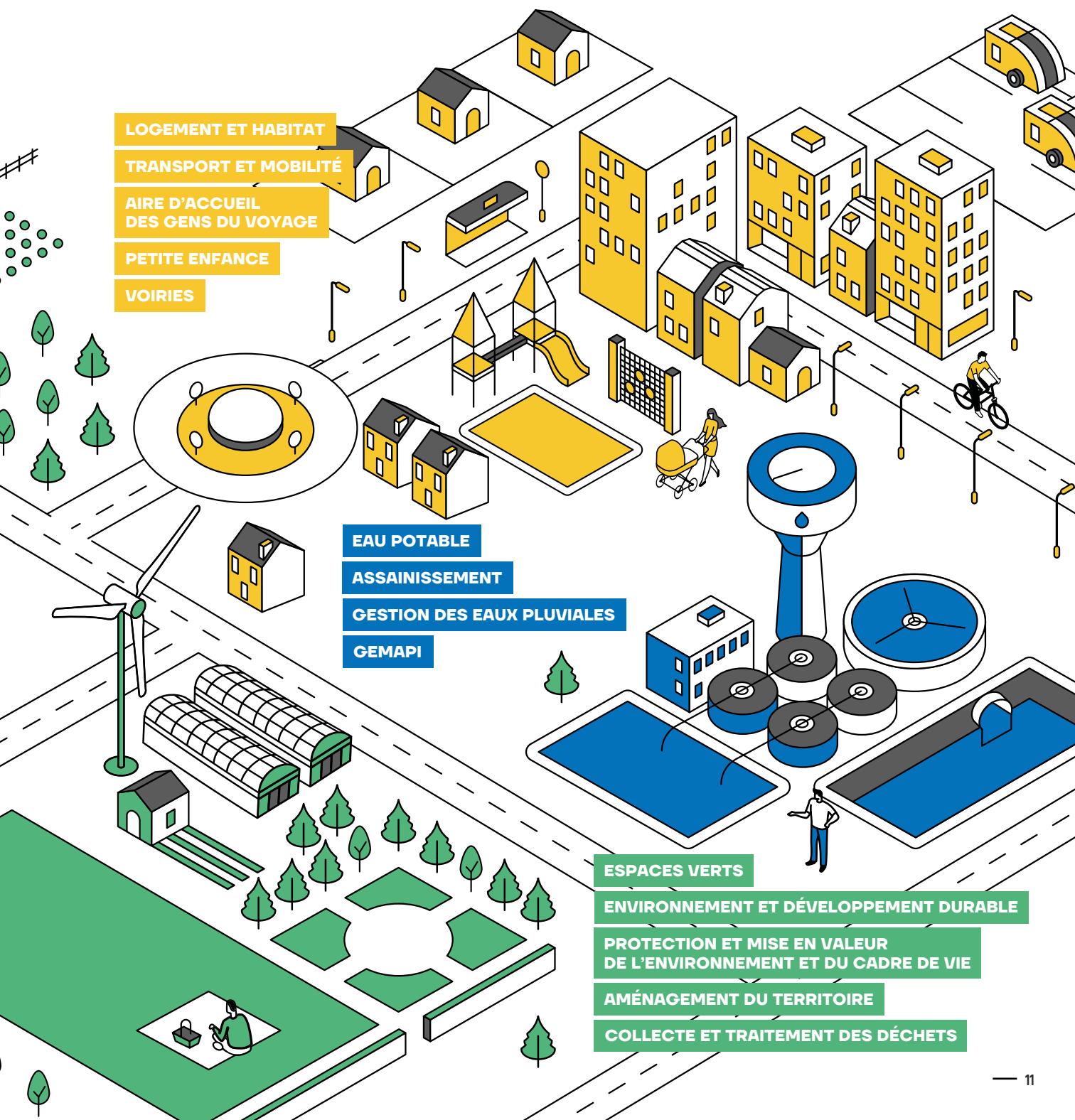
SPORT

CULTURE ET PATRIMOINE

• FAITS MARQUANTS 2023

Lors de sa séance du 9 février 2023, le conseil communautaire a décidé une modification des statuts de l'agglomération avec l'ajout des compétences suivantes :

- prise en charge du transport des élèves aux séances d'apprentissage du patin à glace ;
- mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) conformément à l'article L.211-7 du Code de l'environnement (« L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique »).



LOGEMENT ET HABITAT

TRANSPORT ET MOBILITÉ

AIRE D'ACCUEIL
DES GENS DU VOYAGE

PETITE ENFANCE

VOIRIES

EAU POTABLE

ASSAINISSEMENT

GESTION DES EAUX PLUVIALES

GEMAPI

ESPACES VERTS

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROTECTION ET MISE EN VALEUR
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Des moyens humains

• ORGANISATION GÉNÉRALE ET MOYENS HUMAINS



787 agents



817 agents en gestion (détachements, disponibilités, congés parentaux, etc.)



314 hommes soit **39 %**
503 femmes soit **61 %**



Masse salariale : **39 M€**



18 directions



5 directions générales :

Stratégie, Ressources, Services à la population, Mutualisation, Services techniques



Nombre d'agents par catégorie :

410 soit **50,2 %** catégorie C

236 soit **28,8 %** catégorie B

137 soit **16,8 %** catégorie A

34 soit **4,2 %** autres (assistantes maternelles, stagiaires gratifiées, agents en contrat de droit privé)



DONNÉES RH 2023



- **780** actes administratifs et **307** arrêtés contrats ;
- **618** entretiens professionnels ;
- **607** comptes rendus d'entretiens professionnels ;
- **968** formations CNFPT ;
- **734** formations internes ;
- **521** visites médicales ;
- **50** avancements de grade et **27** promotions internes ;
- **8 327** titres-restaurants commandés ;
- **17** mises en stage ;
- **20** saisines du comité médical et **5** saisines de la commission de réforme ;
- **33** arrêts de travail.



▪ COFFRE-FORT NUMÉRIQUE

La direction des relations humaines et de l'évolution managériale (DRHEM) a mis en place en 2023 le coffre-fort numérique dédié à l'envoi mensuel des bulletins de salaire et de la lettre d'information RH (Essentiel RH) à toute personne volontaire. Il permet donc de :

- recevoir et conserver numériquement les bulletins de paie, gratuitement et à vie, et ce, même s'il y a un changement d'employeur. L'agent est le seul propriétaire de son coffre-fort numérique. L'employeur n'a pas accès à cet espace personnel et sécurisé ;
- centraliser et archiver tous les documents professionnels et personnels : bulletins de paie, contrats de travail, factures énergétiques, contrats d'assurance, pièces d'identité, etc. Il est accessible à partir d'un mobile, d'une tablette ou d'un ordinateur grâce à une simple connexion Internet.

▪ LE TÉLÉTRAVAIL

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le télétravail est institutionnalisé au sein de la collectivité au travers d'un protocole adopté et signé à la suite des expérimentations mises en place. Aujourd'hui, et après deux ans de fonctionnement, plus de deux cent cinquante agents pratiquent le télétravail ponctuellement ou régulièrement. En 2023, des groupes de télétravail ont été lancés et se sont réunis entre février et avril autour des thématiques suivantes :

- définition du profil du télétravailleur ;
- identification des activités télétravaillables et non télétravaillables ;
- le télétravail « idéal » ;
- actions à proposer dans le cadre de l'évolution des modalités de télétravail dans la collectivité.

Les axes de travail retenus dans le cadre d'une évolution des modalités de télétravail :

- changer l'image du télétravail (réticence de certains managers, manque de confiance) ;
- importance du droit à la déconnexion (sensibilisation de tous, création d'alerte, fiches pratiques) ;
- un cadrage co-construit pour une meilleure organisation (continuité de service, nécessité d'un jour de présence, définitions des missions télétravaillables).



PERSPECTIVES 2024

Rencontre avec les organisations syndicales pour exposer les propositions des groupes de travail, prioriser les actions à mener et finaliser la rédaction de deux documents cadres :

- une deuxième version du protocole (cadre général du télétravail) ;
- un règlement du télétravail (modalités de mise en place du télétravail dans la collectivité).

Une rencontre avec la direction des systèmes d'information est également prévue sur les aspects techniques et pratiques (téléphonie via PC, distribution de pochettes de PC portables et de souris, etc.). L'objectif étant de signer le nouveau protocole en avril 2024 pour une mise en place en juin 2024.

▪ PROJET M2 (MUTATION MANAGÉRIALE)

Depuis quelques années, la nécessité de proposer des actions en interne qui répondent à la fois aux besoins des agents et aux besoins de la collectivité (cohésion, transversalité, harmonisation des pratiques) s'est imposée. C'est pourquoi en juin 2022, une démarche d'accompagnement managériale nommée « projet M2 (mutation managériale) » a été lancée, d'abord auprès des directeurs généraux adjoints, des directeurs et directeurs adjoints, puis déclinée aux autres encadrants et agents.

Ce projet vise à :

- soutenir les cadres ;
- renforcer la cohésion d'équipe et le rôle stratégique des encadrants ;
- faire évoluer les fonctionnements vers plus de collaboration et de transversalité.

C'est une démarche participative pour co-construire avec la communauté managériale une dynamique d'amélioration sur des thématiques à forts enjeux pour eux et pour la collectivité. Ainsi, plusieurs actions ont été menées au cours de l'année 2023, avec pour objectifs de :

- produire ensemble, innover (proposer des groupes de réflexion et échanges sur différentes thématiques) ;
- élargir la vision et les connaissances ;
- développer les actions de cohésion (connaissance inter-services et travail en transversalité).



PERSPECTIVES 2024

Dans la continuité du travail engagé, l'année 2024 sera consacrée au travail sur l'attractivité employeur. Différents indicateurs ont fait apparaître la nécessité de faire évoluer les fonctionnements et les pratiques dans l'objectif de fidéliser les agents et de proposer de nouvelles approches pour attirer les candidats. Dans ce cadre, une consultante formatrice a été engagée pour permettre d'apporter un appui méthodologique sur l'animation des prochaines réunions du projet M2 et réussir à aboutir à un plan d'actions co-construit et détaillé. Cette démarche sera déployée sur le premier semestre 2024.



UNE AFFIRMATION DE L'IDENTITÉ

Une nouvelle charte graphique

▪ LA CHARTE INSTITUTIONNELLE

L'année 2023 a été marquée par le lancement officiel de la nouvelle charte graphique institutionnelle de Roissy Pays de France. L'objectif ? Uniformiser les supports, travailler sur la visibilité et renforcer la notoriété de l'agglomération. Le logo revient à une forme carrée qui reflète la stabilité, la solidité et la fiabilité de notre structure. Basée sur le modèle du *Pixel art*, cette nouvelle charte présente des supports modernes et attractifs, établis sur une grille et composés de petits carrés. Ces nouvelles règles graphiques permettent de proposer un univers harmonieux et une récurrence visuelle dans le traitement des supports, permettant d'identifier en un coup d'œil Roissy Pays de France.



© Hypersthène

▪ DES CHARTES « ENFANTS »

Si des chartes graphiques existaient déjà pour certains équipements intercommunaux, celles-ci ont été revues et adaptées à l'univers choisi dans la charte institutionnelle. C'est le cas pour le musée ARCHÉA, le cinéma de l'Ysieux, les médiathèques intercommunales, l'univers numix et les équipements d'accueil du jeune enfant.

La marque de territoire « Le Territoire dans la peau »



© Jean-Yves Lacôte

▪ CONTEXTE

Suite à l'impact de la crise Covid sur l'activité économique du territoire, l'agence de développement économique ROISSY DEV et la communauté d'agglomération ont commandé en 2022 une mission de branding territorial pour créer des supports de communication et de prospection. De cette mission, un concept de marque est né : « Le Territoire dans la peau » ainsi qu'un récit territorial. Le concept comme le récit présentent le territoire de manière volontairement originale.

• LE CONCEPT

Le concept de « Territoire dans la peau » a été choisi pour créer un univers unique, décalé, volontairement provocateur, différenciant. Si le territoire de Roissy Pays de France souffre d'un déficit identitaire, il bénéficie néanmoins d'atouts : attractivité économique indéniable, histoire, patrimoine historique et culturel riche, etc. La définition de ce concept fort de « Territoire dans la peau » va permettre de déconstruire les idées reçues, négatives, par l'incarnation de ceux qui ont choisi d'y être, ceux qui y

développent leurs affaires, ceux qui y travaillent, ceux qui y vivent. Les premiers témoins, porte-parole, ambassadeurs sont des acteurs économiques du territoire. Ils ont été sollicités pour participer à un shooting photo. Des tatouages créés à partir de marqueurs du territoire ont été ajoutés sur leurs portraits post-production. Prêter leur image pour cet exercice inhabituel est un engagement fort de leur part. Cela conforte dans l'idée qu'ils ont bien ce territoire dans la peau.



• LANCEMENT OFFICIEL

C'est lors de la fête des entreprises, organisée comme chaque année en septembre 2023 par ROISSY DEV, que l'agglomération a officiellement lancé sa marque de territoire. En présence des ambassadeurs, celle-ci a été l'occasion de présenter le concept et débiter la communication autour de cette marque. Une centaine de participants se sont retrouvés dans les locaux de Manutan à Gonesse pour participer à une émission de radio, format plus décalé et original que d'habitude. L'objectif de cette animation était pluriel puisque les dirigeants d'entreprise ont pu à la fois découvrir les témoignages de deux chefs d'entreprise ambassadeurs de la marque « Le Territoire dans la peau » mais aussi découvrir des anecdotes sur le territoire et donner l'opportunité aux personnes présentes de présenter leur entreprise dans un format publicitaire décalé.



PERSPECTIVES 2024

Roissy Pays de France va travailler aux côtés d'une agence spécialisée dans le branding territorial afin de faire vivre cette marque de territoire sur la durée. Le choix de nouveaux ambassadeurs va être étendu aux habitants du territoire et aux agents de la communauté d'agglomération.



Découvrez la marque de territoire de Roissy Pays de France en vidéo

www.youtube.com/watch?v=BvQI8bEDGik



DES BASES RENFORCÉES

Un projet de territoire

Depuis sa constitution en 2016, Roissy Pays de France a ancré et consolidé son projet de territoire. Le Schéma de cohérence territorial (SCoT) en a été la première expression en 2019. En 2022, le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a posé les bases de la relance économique de l'agglomération et accompagné sa transition écologique, s'appuyant sur les valeurs que sont la solidarité intercommunale et la cohésion sociale. L'agglomération s'inscrit dans une dynamique d'actions, afin de répondre aux enjeux prépondérants d'attractivité économique et résidentielle, d'inclusion sociale, de transition écologique et énergétique, et de mobilité.

L'année 2023 a été marquée par le lancement de la révision du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) qui est un outil de planification qui concerne 12 millions de Franciliens, avec l'ajout d'un volet environnemental (qui est donc devenu SDRIF-E). L'annonce de cette révision a fait l'objet de désaccords avec la communauté d'agglomération qui a émis un avis défavorable, et qui estime que cette nouvelle version ne prend pas suffisamment en compte les particularités de son territoire.



- **13 millions** de Franciliens
- **+ 28 000** emplois/an



- **930** quartiers de gare densifiés
- **1,5 million** de logements neufs dont 30 % de logement social



EN 2030, L'ÎLE-DE-FRANCE REPRÉSENTERA...



- **77** nouvelles gares
- **+ 240** km de métro
- **+ 70** km de RER
- **+ 75** km de tramway
- **+ 9** gares de TGV
- **+ 130** sites logistiques

- **2 300** ha de parcs et jardins
- **1 300** ha urbanisables/an
- **+ 350** nouvelles liaisons vertes
- **90 %** des espaces agricoles et boisés préservés

COMPRENDRE L'IMPACT DU SDRIF-E SUR LES DOCUMENTS CADRES LOCAUX ET SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

SDRIF-E



Le Schéma directeur de la Région Île-de-France-Environnemental (SDRIF-E) permet de définir les orientations générales de l'organisation et de l'évolution du territoire sur le long terme (10-15 ans) pour toute la région. Il devient le cadre de référence à l'échelon local. Il s'applique ainsi à ses documents cadres :

Les ambitions du SDRIF-E :

- encadrer l'occupation des sols ;
- contenir l'étalement urbain ;
- rééquilibrer les territoires ;
- garantir le développement durable ;
- lutter contre l'artificialisation des sols ;
- adapter le territoire au changement climatique ;
- atteindre la neutralité carbone ;
- favoriser l'économie circulaire ;
- contribuer au rayonnement international de la région.



SCoT

Échelon intercommunal

Ce document de planification d'urbanisme est destiné à servir de cadre de cohérence pour les différentes politiques publiques territorialisées, notamment en matière d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilité, de développement économique et d'aménagement commercial, d'environnement...

PCAET

C'est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie.

PLU

Échelon communal

Document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme, et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Des finances équilibrées

• LA DIRECTION DES FINANCES

Répartie sur deux secteurs (exécution budgétaire et observatoire fiscal), la direction des finances est composée de treize agents. Au travers de ses actions, la direction des finances assure la retranscription financière de la volonté des élus et du budget voté par le conseil communautaire; en investissement, fonctionnement, reversement aux communes et masse salariale. Au quotidien, les agents de la direction des finances garantissent le suivi et le traitement des factures.



EN 2023

- **48 822** mandats saisis
- **10 558** titres saisis

• ADOPTION D'UN NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Un nouveau pacte financier et fiscal de solidarité entre Roissy Pays de France et ses communes membres a été adopté en décembre 2023. Il se décompose entre des montants nominatifs et des enveloppes globales destinées à l'ensemble des quarante-deux communes. À cette occasion, un effort sans précédent a été acté en faveur des communes, avec des crédits plus que doublés, passant de 14,1 M€ à 32,6 M€.

CHIFFRES CLÉS : UNE HAUSSE RÉPARTIE DE LA MANIÈRE SUIVANTE

+11 M€ au titre des montants nominatifs, dont **+8,8 M€** pour l'attribution de compensation, **+1 M€** pour la dotation de solidarité communautaire, **+0,9 M€** en ce qui concerne les fonds de concours de soutien aux projets communaux d'investissement et **+0,3 M€** avec le remboursement aux communes de la perte de FPIC subie en 2023 ;

+7,5 M€ dédiés aux différents fonds de concours mis en place au soutien de différentes politiques, notamment dans les domaines de l'aménagement, de la culture.

Il convient également de rappeler qu'en plus de ces **32,6 M€** s'ajoute la révision des attributions de compensation (**+16,7 M€**) intervenue en 2016, dont le montant est sacralisé.

Au final, en additionnant le pacte informel de 2016 et celui-ci, le reversement annuel aux communes membres atteint donc la somme de **49,3 M€**.

À titre d'information, il convient d'ajouter que Roissy Pays de France reverse aux communes 46 % de ses recettes fiscales à travers l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et les fonds de concours de fonctionnement.

Enfin, il est précisé que ce nouveau pacte fera l'objet d'une clause annuelle de revoyure.

▪ ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le Plan pluriannuel d'investissement, adopté en mars 2022, a fait l'objet d'une actualisation en mai 2023. Compte tenu de l'évolution des projets, tant en ce qui concerne leur définition que leur calendrier, mais également du contexte inflationniste, ainsi que des modifications concernant l'attribution des subventions par les différents partenaires, et aussi de la réalisation effective en 2022, il a été revu à hauteur de 479,6 M€ contre 463 M€ initialement.

Il se répartit entre :

- les dépenses directes : 375,8 M€, soit 78 % du PPI ;
- les fonds de concours versés aux communes : 103,8 M€, soit 22 % du total.

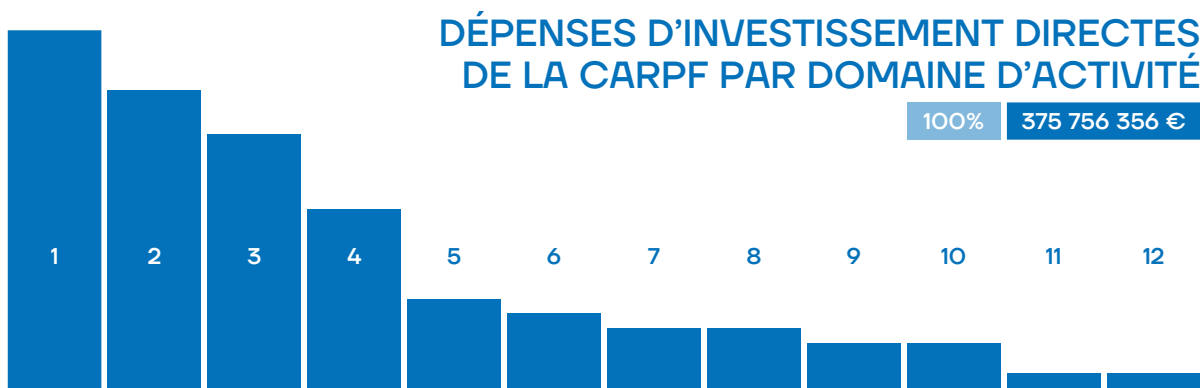
Le caractère soutenable de son financement a été validé à travers une prospective financière.

Malgré la suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui se traduit par une perte de recettes de 3,1 M€ dès 2023, la perception de nouvelles recettes fiscales liées aux créations/extensions de zones d'activités et, plus généralement, le dynamisme économique du territoire ainsi que les efforts de gestion, permettent de contenir le niveau de la dette à un niveau extrêmement faible, le délai de désendettement anticipé en 2027 se situant sous les deux ans, alors que le seuil d'alerte est fixé à douze ans.



PERSPECTIVES 2024

Une nouvelle actualisation du PPI 2022-2027 est intervenue au printemps.



- 1. MOBILITÉ**
- 2. ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE LA PETITE ENFANCE**
- 3. EAUX PLUVIALES**
- 4. VOIRIE**
- 5. GROS ENTRETIEN ANNUEL DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES**
- 6. AMÉNAGEMENT**
- 7. ÉCONOMIE NUMÉRIQUE**
- 8. INFORMATIQUE**
- 9. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**
- 10. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 11. HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE**
- 12. SÉCURITÉ**

24%	90 476 754 €
20%	75 506 654 €
17%	63 021 543 €
12%	46 849 525 €
6%	23 116 176 €
5%	18 560 272 €
4%	13 275 293 €
4%	14 182 687 €
3%	12 679 441 €
3%	12 230 330 €
1%	3 785 000 €
1%	2 072 681 €

BUDGET PRINCIPAL

391 M€

46 %

des ressources fiscales¹
reversées aux communes
SOIT 112,3 M€

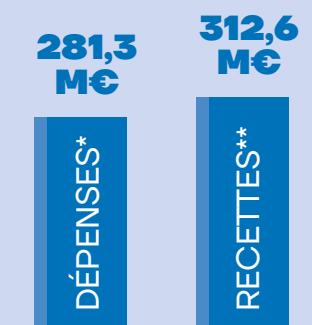


20 %

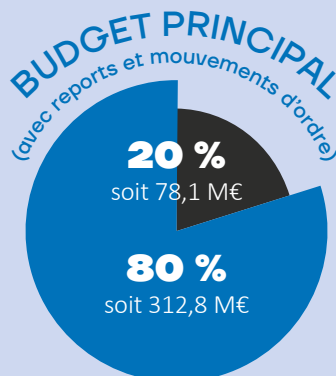
des dépenses d'investissement
sont des aides directes aux
communes
SOIT 14,6 M€

ZOOM SUR LA RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU BUDGET PRINCIPAL

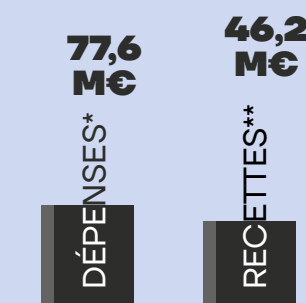
FONCTIONNEMENT²



*Hors dépenses imprévues
**Hors résultat reporté



INVESTISSEMENT³



*Hors reports et remboursement du capital de la dette
**Hors reports

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Collecte et traitement des déchets
> 37,7 M€



#monagglomeraide (pass'agglo transports scolaires, pass'agglo sport, pass'agglo culture) **> 4,8 M€**



Petite enfance, personnes âgées, handicap, interventions > 7,6 M€
en faveur des établissements d'accueil du jeune enfant, du développement de la politique territoriale du vieillissement, de la réalisation de manifestations de sensibilisation aux handicaps.



Culture > 8,2 M€ destinés aux médiathèques, au musée Archéa ainsi qu'aux actions culturelles.



Sport > 18,5 M€ pour les piscines, la patinoire, l'enseignement du golf et le développement de la politique sportive.



Sécurité > 4,9 M€ dédiés à la police intercommunale et la vidéo protection.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES

- Fonds de concours au titre du pacte financier et fiscal **> 4,7 M€**
- Fonds de concours destinés à cofinancer des opérations ANRU **> 3,8 M€**
- Fonds de concours pour la réalisation d'équipements en liaison avec la construction de logements ou les communes en zone PEB **> 3 M€**
- Fonds de concours culture et patrimoine **> 1,5 M€**
- Fonds de concours dans le cadre de la construction de l'éco-quartier de Louvres et de Puiseux-en-France **> 1,2 M€**
- Fonds de concours dans le cadre d'une expérimentation de reconquête commerciale **> 0,4 M€**
- Achats dans le domaine de l'informatique pour l'agglo et ses communes membres **> 2,5 M€**

SERVICES À LA POPULATION

- Création d'un nouveau poste de police intercommunal à Louvres et d'une antenne à Plaine Oxygène **> 1 M€**
- Construction ou réhabilitation d'équipements sportifs **> 6,4 M€**
- Construction ou réhabilitation d'équipements culturels **> 2,8 M€**
- Travaux dans les aires d'accueil des gens du voyage **> 1,5 M€**
- Entretien annuel des bâtiments **> 2,5 M€**

PROJETS D'ENVERGURE

- L'aménagement et la restructuration commerciale du pôle d'échanges multimodal d'Arnouville/Villiers-le-Bel/Gonesse **> 7,8 M€**
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales **> 9 M€**
- Entretien de la voirie communautaire **> 9,9 M€**

¹ nettes du reversement au FNGIR, en intégrant la compensation relative à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

^{2 et 3} il s'agit ici uniquement des opérations réelles, donnant lieu à encaissement/décaissement

Une mutualisation des moyens

■ UNE GESTION COMPTABLE ET UNE GESTION DES CARRIÈRES ET DES PAIES COMMUNES

Une consultation des communes a été réalisée en 2021 et a permis de recenser les besoins exprimés pour lesquels l'intercommunalité pouvait mettre en commun des moyens destinés à répondre à leurs attentes. Parmi les demandes des communes figurait la mise en commun des moyens dédiés à la gestion comptable et à la gestion des carrières et des paies. Dans ces conditions, depuis le 1^{er} janvier 2023, l'agglomération propose, aux communes de moins de vingt mille habitants, un service de gestion comptable mutualisée et un service de gestion des carrières et des paies.

La commune de Fontenay-en-Parisis a réalisé un test concernant l'adhésion au dispositif de gestion comptable, lequel a démarré en septembre 2023. À ce titre, le service mutualisé prend en charge les mandats et titres communaux, les dépenses à régulariser, l'émission des titres exécutoires, la réalisation des annulations et des réductions ainsi que les réémissions des mandats et titres.



FRISE CHRONOLOGIQUE

1^{ER} JANVIER 2023 :
PROPOSITION DU
NOUVEAU SERVICE
MUTUALISÉ DE GESTION
COMPTABLE

PHASE TEST AVEC
LA COMMUNE DE
FONTENAY-EN-PARISIS

DÉMARRAGE DU TEST AU
1^{ER} SEPTEMBRE 2023
ET JUSQU'AU 31
DÉCEMBRE 2023



Deux communes ont adhéré au dispositif de gestion des carrières et des paies (Fontenay-en-Parisis pour laquelle le service a démarré au 1^{er} janvier 2023 et Villeron au 1^{er} septembre 2023). À ce titre, le service mutualisé se voit confier la gestion de la paie et de la carrière des agents de chaque commune à compter de la validation du recrutement jusqu'au départ définitif de l'agent. Il prend en charge également la validation du train de paie et l'établissement des états d'après paie (charges et déclarations mensuelles et annuelles).



PERSPECTIVES 2024

Le syndicat intercommunal France et Multien (SIFM) a rejoint le dispositif au 1^{er} janvier 2024. La commune de Gressy a vu le service démarrer au 1^{er} mai 2024 et celle de Compans au 1^{er} juin 2024.

■ AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Les missions du pôle ADS reposent principalement sur trois axes :

- le traitement des demandes d'urbanisme pour le compte des communes de l'agglomération qui ont souhaité adhérer au service via convention. Elles sont au nombre de vingt-cinq à ce jour ;
- l'accompagnement des communes partenaires dans la gestion des contentieux pénaux et administratifs (vingt communes concernées avec les communes de Louvres et Juilly qui se sont positionnées en 2023 sur ce dispositif). Cette mission consiste à appuyer (en lien avec le responsable du pôle) les communes dans le règlement amiable de ces contentieux, de la rédaction des procès-verbaux d'infractions, les arrêtés interruptifs de travaux ainsi que des relations avec le parquet.

Un travail a également été opéré pour proposer aux communes de délibérer sur les astreintes administratives, conformément à la loi proximité et engagement de 2019, de sorte à encourager les contrevenants à se mettre en règle ;

- en plus des missions dédiées au contentieux, les agents commissionnés se chargent des récolements obligatoires suite au dépôt des DAACT (Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux), c'est-à-dire les travaux réalisés sur des monuments historiques, ainsi que pour les établissements recevant du public.



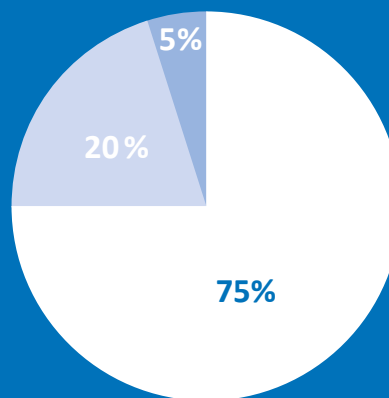
CHIFFRES CLÉS

1 202 dossiers en 2023 (chiffre au 18 décembre de l'année) contre 1 169 en 2022 ;

■ **75 %** de déclarations préalables traitées ces 2 années ;

■ **20 %** de permis de construire traités également en 2022 et 2023 ;

■ **Les 5 % restants** correspondent à des certificats d'urbanisme, permis d'aménager et permis de démolir.





▪ LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)

Composée de 30 agents, elle intervient de manière transversale avec les autres directions de l'agglomération et les communes conventionnées sur le conseil et la mise en œuvre des outils informatiques. Elle a pour but d'assurer la solidarité financière intercommunale, l'internalisation des compétences et l'amélioration continue des infrastructures informatiques.

Les formations métiers et bureautique sont un des services phares proposé en mutualisation et porté par la direction des systèmes d'information en 2023. Cette mise en commun des moyens humains et techniques permet à chaque agent de l'agglomération ou des communes adhérentes d'apprendre à utiliser les outils informatiques le plus efficacement possible, tout en optimisant les coûts. À ce jour, vingt-deux communes ont adopté ce fonctionnement et bénéficient des services de l'agglomération.

Depuis 2018, la DSI accompagne également les communes adhérentes au règlement de mise en commun des moyens informatiques pour la mise en conformité au

Règlement général sur la protection des données (RGPD). Elle met à disposition et pilote un délégué à la protection des données mutualisé en assistant les communes en continu sur toutes les questions relatives à la protection des données. Le but étant de veiller à la mise en œuvre des mesures appropriées par les communes et les agents de Roissy Pays de France, pour permettre de démontrer que les traitements sont effectués conformément au RGPD. En 2024, la sensibilisation va continuer pour que le RGPD soit intégré dès le démarrage des projets.

En 2023, le déploiement et la maintenance d'une couverture Wi-Fi gratuite et ouverte au public ont été simplifiés. Ce projet permet d'offrir aux administrés un accès de manière sécurisée à Internet dans les principaux bâtiments communaux et intercommunaux (conventionnés à l'informatique) accueillants du public comme le siège, les mairies, les espaces emploi et les médiathèques. Au total, cent quatorze bornes Wi-Fi ont été déployées par la DSI pour un total de quarante-trois bâtiments.

▪ RESTAURATION COLLECTIVE

Lors de l'étude menée sur la restauration collective dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT), il est ressorti des difficultés majeures pour certaines communes de travailler avec des fournisseurs de repas à des tarifs raisonnables. Une étude sur la faisabilité de ce projet a été lancée en février 2023 et comporte trois phases : diagnostic et positionnement des collectivités, proposition de scénarios et suivi de mise en place du scénario choisi. Une réflexion a donc été engagée avec quinze communes du territoire afin d'envisager la mutualisation de la restauration collective, pour proposer aux élèves des repas ayant un meilleur rapport qualité prix. La phase 2 de l'étude s'achève actuellement sur la validation d'un scénario de structure juridique porteuse de la cuisine collective. Concernant les unités de production, plusieurs sites sont ciblés. Le premier site est celui de l'Assistance

publique des hôpitaux de Paris (APHP) à Villiers-le-Bel, dont la capacité serait de douze mille repas par jour, mais qui nécessite la construction d'une cuisine neuve. Les cuisines centrales de Gonesse et Villiers-le-Bel viendraient compléter la capacité de production du site de l'APHP.



PERSPECTIVES 2024

- 1^{er} semestre 2024 : choix du mode de gestion de la mutualisation de la restauration collective, en concertation avec les communes intéressées ;
- 2nd semestre 2024 : lancement des études liées aux travaux.

▪ COMMANDE PUBLIQUE

L'agglomération a mis en place un système de groupements de commandes. Il permet à toutes les communes membres de l'agglomération d'optimiser les coûts directs, en réalisant des économies grâce à la massification et à la stratégie des commandes, et d'optimiser les coûts indirects par les gains sur les frais de gestion.

Par ailleurs, un service dédié à la commande publique a été créé depuis le 1^{er} septembre 2022 pour les communes de moins de vingt mille habitants. Dans ce cadre, les communes sont invitées à transférer, au choix (pour la consultation qu'elle souhaite et selon le niveau d'intervention choisie en fonction de la complexité de la procédure), la gestion de leurs procédures à l'agglomération qui fait office de prestataire de services. À ce jour, six communes (Écouen, Fontenay-en-Parisis, Gressy, Le Plessis-Gassot, Rouvres et Saint-Witz) ont adhéré à ce service.

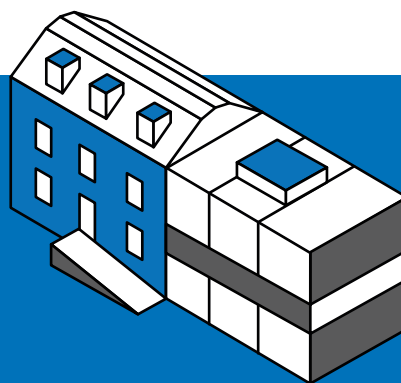


PERSPECTIVES 2024

Développer les services mutualisés aux communes de moins de vingt mille habitants du territoire sur les métiers finances, ressources humaines et commande publique, et poursuivre les groupements de commandes destinés à l'ensemble des communes membres de l'agglomération. Un service spécifique d'analyse technique des offres sera par ailleurs proposé aux communes de moins de deux mille cinq cents habitants dès le second semestre 2024.

LES GROUPEMENTS DE COMMANDES RÉALISÉS EN 2023 :

- mise en place du RGPD > 30 participants ;
- fournitures administratives > 12 participants ;
- fournitures de végétaux > 7 participants ;
- travaux d'entretien des bâtiments > 6 participants ;
- éclairage public > 2 participants.





COOPÉRATION :
COMPRENDRE ET VALORISER
LE TERRITOIRE, SES PROJETS
ET SES ACTEURS



L'agglomération souhaite participer à une œuvre commune au travers de la valorisation du territoire. En coopération avec ses 42 communes et les différents acteurs qui participent chaque jour à son développement, elle se doit d'étudier ce territoire particulier qu'est Roissy Pays de France. L'objectif ? Le comprendre, l'analyser, l'adapter et enfin le faire rayonner, le rendre compétitif et attractif pour l'assumer et en être fière.



ÉTUDIER LE TERRITOIRE POUR S'ADAPTER À SES PARTICULARITÉS

Sur le volet agricole

▪ LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Un diagnostic du système alimentaire du territoire a été lancé en 2022 dans une démarche participative et a mobilisé une centaine d'acteurs locaux et la contribution d'habitants. L'élaboration d'un ambitieux plan d'action a été mis en œuvre en 2023 pour être finalisé en fin d'année. Il bénéficiera aux habitants et aux acteurs économiques et sociaux du territoire qui ont également participé à sa conception. La validation et la restitution du diagnostic ont eu lieu le 29 mars 2023, lors d'un échange en groupes sur les enjeux stratégiques identifiés :

- structurer des filières nourricières économiquement viables et respectueuses des ressources ;
- permettre à l'ensemble de la population du territoire d'accéder aux produits locaux et de qualité ;
- renforcer les outils et moyens de la restauration collective en faveur d'une alimentation saine, locale et de qualité ;
- mieux connaître les problématiques de précarité alimentaire pour améliorer les actions en faveur de l'accès à l'alimentation.

ZOOM SUR DES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES QUI S'INSCRIVENT DANS LES AXES STRATÉGIQUES IDENTIFIÉS SUITE AU DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE

▪ LE PROGRAMME DE LA GRAINE À L'ASSIETTE

Vingt-deux ateliers, animés par les associations La Case et Inven'terre sur le thème de l'alimentation durable, ont eu lieu dans les médiathèques de l'agglomération. Ils ont permis de toucher un total de trois cent soixante-huit personnes dans les villes suivantes : Dammarville-en-Goële, Écouen, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Gressy, Le Thillay, Puiseux-en-France, Saint-Mard, Saint-Witz, Villeparisis et Villiers-le-Bel.



▪ LE PROGRAMME COMESTIBLE

Sur l'année scolaire 2022-2023, les ateliers de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation durable ont eu lieu dans des écoles élémentaires des villes suivantes : Arnouville, Bonneuil-en-France, Claye-Souilly, Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Le Mesnil-Amelot, Marly-la-Ville, Mitry-Mory, Othis et Sarcelles.

CHIFFRES CLÉS

Au total, le programme comestible sur l'année, c'est :

- 60 ateliers réalisés ;
- 10 écoles mobilisées ;
- 300 élèves sensibilisés ;
- 900 bénéficiaires indirects.



▪ DIVERSIFICATION ET STRUCTURATION DE FILIÈRES

Au regard des enjeux de diversification et de structuration de filières alimentaires locales ainsi que des perspectives du projet Agoralim, dont le déploiement est prévu sur le territoire à horizon 2026, l'agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un projet porté en consortium avec la SEMMARIS, le Département du Val d'Oise et la Chambre d'agriculture régionale. L'ambition du projet : soutenir la diversification des grandes cultures sur le nord de l'Île-de-France, en particulier sur trois filières (céréales de qualité, légumes et légumineuses). Ce projet est élaboré en lien avec les acteurs économiques locaux de ces filières pour renforcer les activités, notamment dans la modernisation, et l'installation de nouveaux outils de transformation (Moulins Foricher, SEMMARIS, Le Bon Plant...).

▪ VALORISER DES PROJETS COLLECTIFS DU TERRITOIRE AU TRAVERS DES COMPENSATIONS AGRICOLES COLLECTIVES

Depuis 2023, l'agglomération œuvre à la mise en place d'un dispositif local de mobilisation des compensations agricoles collectives, afin qu'il soutienne le développement de projets agricoles collectifs, répondant aux enjeux du territoire en matière d'agriculture et d'alimentation. Trois maîtres d'ouvrage ont été accompagnés (GPA, Goodman, SNCF Réseau) dans la mise en œuvre de leurs mesures de compensation.



■ INSTALLATION D'ACTIVITÉS AGRICOLES SUR UNE ZONE D'ACTIVITÉS

En relation avec Grand Paris Aménagement (GPA), l'agglomération travaille à la mise en place d'activités agricoles sur une zone d'activités (ZAC de la Butte aux Bergers à Louvres), dans la continuité d'une étude de faisabilité réalisée en 2020. En 2023, GPA et l'agglomération ont poursuivi le travail sur la remise en état des sols et préparé la réalisation d'aménagements pour le projet. Dans la recherche de porteurs de projet, suite à une concertation infructueuse avec les agriculteurs locaux, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé au premier semestre 2024.



PERSPECTIVES 2024

- Validation du plan d'action PAT et démarrage de sa mise en œuvre ;
- nouvelle édition des programmes comestibles et la Graine à l'assiette élargie pour une meilleure couverture territoriale ;
- ZAC de la Butte aux Bergers : appel à manifestation d'intérêt, sélection de porteurs de projet (location du site agricole) et poursuite des opérations de remise en état et d'aménagement ;
- lancement d'études de faisabilité à la diversification sur de nouvelles filières (légumes, légumineuses, céréales de qualité) et la transformation ;
- poursuite de la mise en œuvre du dispositif de compensation agricole collective et de l'accompagnement des maîtrises d'ouvrages ;
- validation de scénario pour la mutualisation des services de restauration et études de faisabilité :
 - 1^{er} trimestre 2024 : choix du mode de gestion de la mutualisation de la restauration collective en concertation avec les communes intéressées ;
 - 2nd semestre 2024 : lancement des études liées aux travaux de réhabilitation ou de construction d'une cuisine centrale.

Sur le volet résidentiel

▪ OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

En 2023, l'agglomération s'est dotée d'un observatoire de l'habitat lui permettant de consolider et d'ajuster ses politiques publiques communautaires de l'habitat et du renouvellement urbain. Il a été conçu en collaboration avec l'ensemble des villes du territoire pour une diffusion et un partage des données, permettant de les croiser et les analyser. Il fournit des données statistiques sur les caractéristiques sociodémographiques de la population, de l'habitat et du logement, l'état du marché immobilier et les politiques publiques en matière d'habitat. Il met également l'accent sur le renouvellement urbain, permettant ainsi de mieux comprendre les dynamiques territoriales en cours, et joue un rôle d'alerte sur la base d'indicateurs partagés avec les communes.



PERSPECTIVES 2024

- L'analyse des données continue afin d'observer les évolutions en cours sur le territoire et adapter les politiques publiques le cas échéant.

Sur le défi de la mobilité

▪ ÉTUDES PÔLES GARES

L'aménagement des pôles gares est un enjeu primordial pour l'agglomération. Huit études de pôles gares sont en cours : Survilliers-Fosses, Goussainville, Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville, Triangle de Gonesse, Le Mesnil-Amelot, Dammartin/Juilly/Saint-Mard, Villeparisis/Mitry-le-Neuf, Compans. L'objectif ? Faire cohabiter tous les modes de déplacements et améliorer l'accès aux gares.

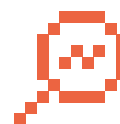


PERSPECTIVES 2024

- Signature de la convention ANRU début 2024 ;
- signature du contrat de pôle avec IDFM ;
- finalisation de l'étude de pôle gare ;
- avancement des études des opérations en cours : réhabilitation parking silo, passerelle ville-ville, opérations immobilières et commerciales ;
- lancement mission complète de maîtrise d'œuvre VRD qui regroupe l'ensemble des études avant la réalisation des travaux.



ZOOM SUR LA RESTRUCTURATION DU QUARTIER GARE D'ARNOUVILLE



Le projet du quartier gare de Villiers-le-Bel/Gonesse/Arnouville s'inscrit dans une reconquête urbaine du secteur. Ce processus vise à enrayer la dégradation de ce quartier amorcée depuis plusieurs années. Le fonctionnement urbain sera réorganisé avec une refonte des espaces publics et des espaces verts répondant aux besoins des habitants et usagers du pôle gare. Par la combinaison d'actions ciblées sur la multimodalité, les équipements et l'offre commerciale, ce projet permettra d'améliorer l'attractivité et l'image de ce secteur. Ce projet est mené en partenariat avec la ville d'Arnouville, de Gonesse et de Villiers-le-Bel, mais également avec des partenaires institutionnels (IDFM, CD95, EPFIF, ANRU, DDT). Des réflexions de co-construction seront portées en 2024 lors de phases de concertation avec les riverains, les usagers de la gare et les associations.

▪ LE PLAN LOCAL DE MOBILITÉ (PLM)

Afin de répondre à la pluralité des besoins des habitants, Roissy Pays de France s'est engagée dans l'élaboration de son Plan local de mobilité qui se concentre autour d'enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Il vise à élaborer un programme d'actions pluriannuel territorialisé, opérationnel et partagé en matière de mobilité et de déplacements. Il s'appuie sur une logique d'amélioration de l'existant, tous modes confondus à horizon de cinq années (2023-2028). Après un diagnostic en 2022, l'année 2023 a permis de mettre en place trois phases. La première, en septembre 2023, a été consacrée à la mise en place d'ateliers avec les communes et les acteurs de la mobilité pour travailler sur le futur programme d'actions.

La deuxième phase a permis de valider des orientations et pistes d'actions avec les communes, et la troisième a été marquée par le lancement de l'enquête publique auprès des habitants en juin.



PERSPECTIVES 2024

- Finalisation du plan d'action du PLM et formalisation de celui-ci.

S'intéresser aux pratiques au-delà des frontières

▪ LE CLUB DES ACTEURS DU GRAND ROISSY

Roissy Pays de France est membre du Club des acteurs du Grand Roissy (CAGR). Cette association fédère des entreprises, des collectivités et des acteurs publics et privés qui ont l'ambition commune de partager les politiques publiques et les initiatives privées au service du territoire. L'association couvre essentiellement la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise.

Les membres du CAGR se réunissent dans des commissions de travail thématiques et traitent des sujets d'échelle et d'enjeu Grand Roissy. Elles sont un lieu de dialogue et d'échange sur les problématiques et les enjeux du territoire. En 2023, vingt-sept réunions ont été organisées.

Par ailleurs, le CAGR propose chaque année des événements phares. Dans le cadre des rencontres Grand format, des personnalités des sphères économique, politique ou civile, viennent présenter des projets et débattre de sujets à enjeux. En 2023, ont été reçus Anne Rigail, directrice Générale du Groupe Air France (7 février) et Jean-François Monteils, président du directoire de la Société des Grands Projets (3 octobre).

➡ Découvrez le CAGR sur clubgrandroissy.fr

▪ GIP ROISSY MEAUX AÉROPÔLE (RMA)

Le GIP RMA est composé des communautés d'agglomération de Roissy Pays de France, du Pays de Meaux et des communautés de communes du Pays de l'Ourcq et de Plaines et Monts de France. Les Départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne sont aussi membres du GIP. Le travail collectif qui est mené permet d'avoir une approche cohérente du territoire aéroportuaire. Ensemble, grâce au GIP, les collectivités définissent des principes et des orientations et mènent des actions coordonnées. Cette démarche volontariste de travailler ensemble, dans l'intérêt des habitants, permet d'avoir une convergence des politiques d'aménagement du territoire, sur des sujets aussi stratégiques que l'habitat ou encore la mobilité.

➡ Découvrez le GIP RMA sur roissymeauxaeropole.fr



▪ LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Grâce à sa compétence coopération décentralisée, l'agglomération mène des actions solidaires en soutenant des opérations au Burkina Faso, au Togo, au Laos et en Arménie.

KAMPTI BURKINA FASO

En 2023, l'agglomération, aux côtés de la commune de Fosses et du comité de jumelage Fosses/Kampti, a poursuivi le maintien des relations avec les représentants de Kampti, ville avec laquelle des programmes de développement local (PDL) sont menés depuis plusieurs années. Le dernier PDL s'est achevé fin 2021. Depuis, un nouveau programme triennal n'a pas pu être lancé comme prévu car la situation politique du pays s'est considérablement dégradée. Il y a eu deux coups d'État à quelques mois d'intervalle, ce qui a occasionné la dissolution de toutes les équipes municipales du Burkina Faso. Néanmoins, les contacts entre la France et Kampti sont maintenus afin de relancer le programme dès que possible, l'ensemble des collectivités et des partenaires étant absolument favorables à la poursuite des actions de coopération, dans l'intérêt des populations locales en grande difficulté.

ACTING FOR LIFE TOGO

Roissy Pays de France s'est engagée dans un partenariat pluriannuel avec l'ONG Acting for Life. La communauté d'agglomération s'est associée au projet TERSAA, pour Transition des systèmes agricoles et alimentaires des territoires. Il vise à améliorer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires face au changement climatique, à travers une meilleure maîtrise de l'aval des filières sur une dynamique de développement territorial de l'agriculture familiale.

OUDOM SOUK LAOS

Roissy Pays de France a soutenu (dans le cadre d'une convention partenariale de trois ans de 2021 à 2023) les actions de l'association La Toupie dans sa démarche d'accompagnement à la scolarité des enfants. En 2023, les fonds ont permis de finaliser les travaux pour creuser un puits, installer un château d'eau, un système de distribution d'eau et ainsi construire des toilettes. Cette année ont aussi été organisées des visites préventives médicales, dentaires et ophtalmologiques avec l'association partenaire Les Amis de Paksé.



ARMÉNIE

Depuis fin septembre 2020, l'Arménie connaît d'importantes tensions géopolitiques qui ont mené à des déplacements très importants de populations. Des familles entières se sont retrouvées sur les routes en ayant tout perdu. Aussi, sur proposition du président, le conseil communautaire a décidé d'attribuer une subvention à la fondation MIASIN au titre d'une aide d'urgence pour les familles de réfugiés de l'Artsakh.

La fondation MIASIN a pour vocation de faire de l'aide humanitaire d'urgence, et de soutenir des actions en faveur de l'éducation et de l'amélioration des soins médicaux.

• LE PROJET ERASMUS

Roissy Pays de France a à cœur d'élargir sa réflexion en s'intéressant aux pratiques d'autres pays. C'est en ce sens qu'une vingtaine d'agents des services Culture et Petite enfance de l'agglomération ont participé au projet européen porté par la compagnie ACTA, partenaire culturel de l'agglomération, pendant trois ans (2020-2023) dans le cadre du programme Erasmus+ autour de rencontres artistiques et culturelles et d'échanges de pratiques professionnelles entre des artistes, des professionnels de la culture et des professionnels de la petite enfance de quatre pays (Espagne, Pays-Bas, Écosse, France).

Ces échanges ont permis d'élargir les propositions d'éveil artistique et culturel et de développer des coopérations entre deux directions, celle des Affaires sociales et de la petite enfance et celle de la Culture et du patrimoine, à partir de projets communs. Une restitution commune de l'expérience partagée pendant trois ans a eu lieu le 17 octobre 2023 à Roissy-en-France, l'occasion de présenter le bilan et les actions communes envisagées.



➔ Découvrez les témoignages des agents ayant participé à ce projet en vidéo
www.youtube.com/watch?v=hDdPolZ9Pj4



ZOOM SUR LES PROJETS COMMUNS

Menés par les deux directions dans le cadre des partenariats culturels territoriaux, ils ont été mis en place en 2023 :

- résidence artistique à la crèche Les Pitchounes à Dammarville-en-Goële : deux compagnies différentes (*Les Cils et Mélampo*) sont intervenues entre novembre et décembre 2023 au sein de la structure, en partenariat avec la compagnie ACTA, quatre jours d'immersion dans la structure permettant de proposer le matin des ateliers et temps de partage avec les enfants et l'après-midi des échanges et réflexion avec les professionnels en associant également les parents ;
- deux représentations, en partenariat avec le collectif sonore *Du Grain à moudre* et le *Théâtre de la Vallée*, ont été proposées sur les micro-crèches du réseau nord et sur la crèche Les petits castors à Moussy-le-Neuf en décembre 2023 ;
- des ateliers au sein de la halte-jeux Arc-en-Ciel à Claye-Souilly ont eu lieu en novembre 2023, avec l'accueil d'un artiste plasticien et des expositions d'œuvres autour du *Land Art*, en partenariat avec la compagnie ACTA.



PERSPECTIVES 2024

- En fonction du bilan de l'expérimentation 2023 et des financements qui devront être obtenus, reconduction de l'accueil en résidence d'immersion longue de compagnies en structure petite enfance en partenariat avec ACTA à l'automne 2024 ;
- accueil de deux résidences de création accompagnées d'ateliers du *Théâtre de la Vallée* autour du spectacle « Baluchon Bazar » au sein du Relais petite enfance (RPE) Les Loupiots, de la crèche Madeleine Vernet à Mitry-Mory et de la halte-jeux Arc-en-Ciel à Claye-Souilly, entre janvier et mai 2024. La création de ce spectacle s'inscrit dans le nouveau festival dédié à l'enfance et à la petite enfance, Festival Petits Tout-Petits, organisé par le *Théâtre de la Vallée* en partenariat avec l'agglomération, du 13 mai au 5 juin 2024, dans onze communes.
- réflexion autour de la mise en place de formation d'éveil artistique et culturel pour les agents de la petite enfance ;
- mise en place de groupes de travail communs entre les directions Culture et Petite enfance.

FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE

Une édition spéciale du Routard Roissy Pays de France



En 2023, le célèbre Guide du Routard a fêté ses 50 ans, l'occasion pour lui de lancer une édition spéciale Roissy Pays de France afin de faire découvrir les lieux emblématiques du territoire à ne surtout pas manquer.

Entre villages de caractère, parc régional qui regorge de sites majestueux, balades aux bords des canaux, golf international au cœur de la Vallée verte et patrimoines classés parmi les plus beaux de France ; ce guide a été rédigé pour permettre de découvrir ou redécouvrir le territoire, tout en remarquant ses trésors insoupçonnés. Cet ouvrage, disponible au musée ARCHÉA, dans le réseau des médiathèques et à l'office de tourisme de Roissy ou disponible en consultation sur notre site internet, permet de valoriser la proximité, les bons plans et les anecdotes de Roissy Pays de France. Il retrace ce qui fait de ce territoire, un lieu de vie unique et chargé d'une véritable histoire, authentique.

Le 25 mai 2023 a marqué le lancement de cette édition lors d'une soirée d'inauguration au musée intercommunal ARCHÉA, à Louvres, en présence de Philippe GLOAGEN, cofondateur du guide qui a tenu une séance de dédicaces.



➔ Pour feuilleter le Guide rendez-vous sur roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/le-territoire-a-lhonneur-dans-le-guide-du-routard-91



▪ EXPOSITION « PATRIMOINES À LA CARTE, À LA DÉCOUVERTE DE ROISSY PAYS DE FRANCE »

L'exposition *Patrimoines à la carte, à la découverte de Roissy Pays de France* a permis un travail en collaboration avec les acteurs du patrimoine sur le territoire : services de l'agglomération, professionnels, associations, écoles élémentaires et habitants. Le musée intercommunal ARCHÉA a créé et proposé, du 18 février au 12 novembre 2023, une exposition mettant en lumière les richesses et la diversité du patrimoine encore en place des quarante-deux communes de l'agglomération. En abordant toutes les formes de patrimoine (archéologique, hydraulique, civil, religieux, funéraire, industriel, naturel, mobilier, immatériel, etc.), protégé ou non, l'exposition avait pour objectif de sensibiliser à la notion de patrimoine, son histoire, ses modes de protection et l'élargissement de cette appellation à travers le temps. Elle était rythmée par les témoignages de professionnels et d'acteurs œuvrant à l'étude et à la préservation du patrimoine local, mais aussi par des interviews d'habitants ayant partagé leur attachement aux richesses et particularités de leur cadre de vie. Comme toujours, des dispositifs ludiques et interactifs rythmaient l'exposition : construction de maquettes, découverte d'hologrammes de lieux patrimoniaux insolites et emblématiques, photo Booth, etc.



Une riche programmation de visites, ateliers au musée et hors les murs, conférences a été proposée aux visiteurs.

Enfin, un ouvrage éponyme est paru en février 2023 aux éditions Liénart. Celui-ci est rythmé par les témoignages et contributions d'acteurs et de professionnels œuvrant dans le champ patrimonial et couvrant les Départements de Seine-et-Marne et du Val d'Oise, suivis de cahiers d'images du territoire réalisées de 2015 à 2023 par le photographe Jean-Yves Lacôte.



CHIFFRES CLÉS

- **3 555** visiteurs durant l'exposition ;
- **422** ouvrages diffusés ;
- **800** cartes du patrimoine distribuées ;
- **4** regards d'artistes sur le territoire ;
- **8** habitants interviewés.



PERSPECTIVES 2024

Le musée s'est préparé pour l'exposition temporaire de l'année 2024, *ARTchéologie, des vestiges et des œuvres*, qui a ouvert le 16 mars et valorise les collections du musée sous un nouvel angle : la relation entre l'archéologie et l'art contemporain.



Revivez l'exposition sur archea.roissypaysdefrance.fr

Le récit territorial

Dans la continuité du concept développé avec la marque « Le Territoire dans la peau », le récit territorial a été la première pierre du plan de communication. Celui-ci est né d'une part de la compilation de différentes données techniques et chiffrées collectées dans le cadre de l'étude menée en 2022 sur la diversification des filières économiques du territoire. Cette étude menée par le cabinet Ernst & Young a permis d'identifier cinq filières de diversification (l'aéronautique, la santé, l'écoconstruction, l'agroalimentaire et l'événementiel). Sur le territoire, elle s'intéressait aux entreprises présentes, aux projets en cours de développement (par la communauté d'agglomération, ses communes...) et aux transitions en cours qui auront un impact sur l'ensemble des territoires franciliens (révision du SDRIF). Hors territoire, elle s'intéressait plutôt aux grandes transitions énergétiques et environnementales, aux filières en développement et aux besoins futurs. Par ailleurs, le fruit du travail journalistique mené

dans le cadre de la rédaction du Guide du Routard Roissy Pays de France (paru en mai 2023) a également été utilisé. Un travail de terrain couplé à une collecte de données fournies par les services Culture et patrimoine et Environnement et mobilité de la communauté d'agglomération a été réalisé.

Le choix de l'équipe de rédaction s'est donc orienté vers le style « récit de voyage », répondant ainsi à l'objectif d'originalité, de surprendre le lecteur, de valoriser du territoire. Il présente habilement ce qui fait ce territoire de Roissy Pays de France : les atouts économiques, les potentiels de développement, mais aussi la diversité urbaine et paysagère, son histoire, son avenir aussi.



➔ Pour lire le récit rendez-vous sur www.roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/roissy-pays-de-france-lance-sa-nouvelle-marque-de-territoire-91

Un rayonnement hors les murs

• PARTICIPATION DE ROISSY DEV À PLUSIEURS SALONS

ROISSY DEV assure un rôle de représentation et de valorisation des projets et des zones d'activités. C'est notamment lors des conventions d'affaires, foires et salons professionnels que l'agence et ses partenaires se mobilisent et vont à la rencontre de prospects et d'investisseurs. Elle a participé à plusieurs salons en 2023, l'occasion de faire connaître ses missions de promotion et d'accompagnement des entreprises du territoire auprès des visiteurs et d'aller à la rencontre des investisseurs et promoteurs d'entreprises en recherche d'implantation.



PERSPECTIVES 2024

Poursuite de la participation à plusieurs salons comme le Mipim, Go Entrepreneurs, EBACE (Salon international de l'aviation d'affaires à Genève), Salon global industries, Salon Effervescence à Herblay-sur-Seine et d'autres.

PARTICIPATION SALONS

MIPIM Marché international des professionnels de l'immobilier	
SALON EFFERVESCENCE Salon d'entreprises du Val d'Oise – Goussainville	
SITL Salon de l'innovation du transport et de la logistique	
SALON GO ENTREPRENEURS Salon national à Arena Paris - La Défense dédié aux dirigeants et créateurs d'entreprises	
VIVA TECHNOLOGY Le plus grand événement européen startup et tech	
SIAE Salon international de l'aéronautique et de l'espace	
BIG Bpifrance Inno Génération	
MIF EXPO 11 ^e édition Salon du Made In France – Paris – Porte de Versailles	
SIMI 2023 Salon de l'immobilier professionnel – Paris – Palais des Congrès	

2023

14 AU 17 MARS
28 MARS
28 AU 30 MARS
5 ET 6 AVRIL
16 JUIN
19 AU 25 JUIN
5 OCTOBRE
9 AU 12 NOVEMBRE
12 AU 14 DÉCEMBRE



ZOOM SUR LE SALON INTERNATIONAL DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE (SIAE) 2023

L'agence de développement économique de Roissy Pays de France a participé à la cinquante-quatrième édition du salon du Bourget sur le stand « Paris CDG airport area » aux côtés de ses partenaires Paris Terres d'Envol et Roissy Meaux Aéroport. L'objectif a été de réaffirmer la place incontournable du territoire aéroportuaire comme terre d'accueil pour les entreprises nationales et internationales de la filière AAA (Aéronautique, aérien et aéroportuaire), de valoriser les entreprises locales créatrices de richesse et au savoir-faire unique, de mettre en lumière la palette de métiers passionnants et pleins d'avenir de la filière AAA et de valoriser l'offre de formation locale et l'appui des professionnels de l'emploi du territoire.



- **380 000** visiteurs ;
- **322** délégations ;
- plus de **100** pays représentés ;
- **1** journée emploi/formation organisée par l'agglomération sur le salon.

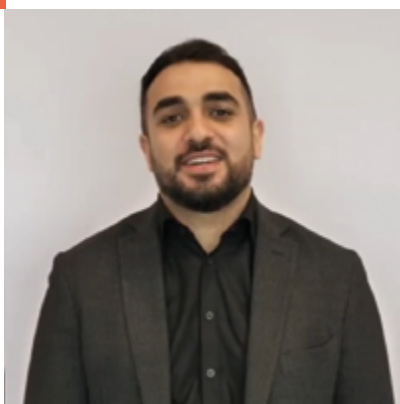
▪ DÉLÉGATION ÉCONOMIQUE AU JAPON

L'équipe de ROISSY DEV a participé à une délégation économique aux côtés de la présidente du Val d'Oise Marie-Christine CAVECCHI. À cette occasion, ils ont pu visiter et rencontrer les chefs d'entreprises japonais dont les secteurs d'activité sont similaires aux filières stratégiques identifiées par l'étude de diversification économique menée en 2022 sur le territoire de l'agglomération. Les équipes de l'agence ont notamment pu découvrir les laboratoires Advanced Télécommunications Research Institute International (ATR), les entreprises Aircraft parts manufacturing cooperative (APMC), Mikimito Pharmaceutical, Toyo Aluminium, Optim, Techno Farm, Keihanna Science City, Asai Nursery, la préfecture d'OSAKA, la préfecture de MIE et visiter le Saga Sane Rai.

ROISSY DEV a reçu dans les locaux de la communauté d'agglomération les dirigeants de SPREAD qui avaient été visités en juin 2023. Ces derniers, de passage dans le Val d'Oise, ont souhaité en savoir plus sur le projet AGORALIM du secteur agricole et agro-alimentaire et ont bénéficié d'une présentation de l'entreprise Tower Farm, dont le siège social est à Sarcelles.

▪ LEARNING EXPEDITION À SAN FRANCISCO

ROISSY DEV est partie à la rencontre des investisseurs outre-Atlantique à San Francisco pendant cinq jours pour identifier les potentiels et promouvoir le territoire. Ils ont pu rencontrer des entreprises innovantes (Ivaldi Group Site, Immergo Labs, Fieldwire, Project Frog, Brelyon et Intertrust) s'exposer aux nouvelles tendances technologiques et de marché, s'inspirer des solutions mises en place par des acteurs locaux et rencontrer des prospects qui pourraient s'installer sur le territoire de Roissy Pays de France. Une opportunité qui s'inscrit dans la stratégie de diversification des zones d'activités du territoire élaborée autour des filières logistique, BTP et écoconstruction, matériaux durables et numérique.



▪ LA ROISSY DEV BOX

Au-delà des différents salons auxquels participe l'agence de développement économique ROISSY DEV, la volonté est également de faire connaître les entreprises locales et favoriser la collaboration entre elles. De courtes vidéos sont alors réalisées par les équipes afin de proposer un format court, permettant aux chefs d'entreprise de présenter leur activité et leurs atouts en une minute trente. Ces vidéos sont à retrouver dans la newsletter économique de l'agence, sur sa chaîne Youtube et sur LinkedIn. Une trentaine de vidéos ont été réalisées depuis le lancement en 2021.

OBTENIR UNE RECONNAISSANCE

Roissy Pays de France reconnue comme territoire ITI

La candidature et le positionnement de l'agglomération pour la deuxième fois comme territoire ITI (Investissement territorial intégré) pour la période 2021-2027 témoignent de son effort pour renforcer la solidarité, la collaboration et la coopération entre les acteurs du territoire à partir d'une mobilisation et d'une gestion territoriale des fonds européens. La cellule Europe contribue à l'accès et la familiarisation des acteurs du territoire, et notamment des villes, avec les financements européens. Sur la base d'un projet territorial regroupant une diversité d'initiatives portées par l'agglomération, les villes et d'autres acteurs locaux, elle a été retenue comme organisme intermédiaire pour la gestion de ces fonds. Sept projets présélectionnés par la Région font partie du nouveau dispositif ITI, à hauteur de 3,01 M€, dans les domaines du numérique, de l'économie circulaire, de la biodiversité et de la transition écologique. Un séminaire a d'ailleurs eu lieu le 27 septembre 2023, organisé par la cellule Europe, afin de présenter les opportunités de co-financement aux élus et aux cadres des communes du territoire, en

présence des représentants de l'autorité de gestion à la Région Île-de-France et de porteurs de projets achevés, qui ont partagé leur expérience. Elle ira progressivement à la rencontre de chacune des communes membres pour mieux identifier les besoins et les orienter vers des opportunités.



PERSPECTIVES 2024

Suite à la signature de la convention de délégation des tâches entre la Région Île-de-France et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, le comité de sélection et de suivi se réunira en début de l'année 2024 pour choisir les premiers projets et procéder aux conventionnements.



COLLABORATION :
DES PROJETS ADAPTÉS AUX BESOINS
DU TERRITOIRE



Roissy Pays de France étant un territoire marqué par ses disparités, les projets qui y naissent doivent impérativement y être adaptés. C'est en ce sens que les services de l'agglomération cherchent perpétuellement à développer des projets qui permettent d'améliorer la qualité de vie des habitants, mais aussi des populations qui y travaillent ou qui y passent. Qu'il s'agisse de la question de la mobilité, de l'aménagement ou de la transition environnementale, l'agglomération fait en sorte d'adapter ses projets en prenant en compte les grands enjeux d'actualité.



DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Opérations d'aménagement de zones d'activités commerciales (ZAC)

L'agglomération, en co-construction avec les communes et les aménageurs, crée des zones d'activités commerciales dans l'objectif d'accueillir de nouvelles entreprises et de répondre aux attentes du territoire en termes d'accroissement du dynamisme et de l'attractivité de celui-ci. C'est pourquoi en 2023, l'accent a été mis sur l'aménagement de deux zones qui s'inscrivent dans la dynamique économique plus globale à l'échelle de l'agglomération et contribuent à la diversification économique du territoire.

▪ ZOOM SUR DEUX ZONES D'ACTIVITÉS

Les zones d'activités de la Butte aux Bergers à Louvres et du Bois du Temple à Puiseux-en-France sont deux opérations contiguës qui comportent un total d'environ 65 hectares de parcs d'activités et 21 hectares d'espaces de nature. La surface commercialisable est divisée en 28 lots, avec un total de mille huit cents emplois attendus au terme de développement des deux parcs. En 2023, la Butte aux Bergers est intégralement commercialisée avec un dernier lot portant le pôle de service, dont la promotion est en cours. Celle du Bois du Temple est également commercialisée. Les travaux de viabilisation et de voirie ont été initiés et la pose de la première pierre a été un événement marquant pour les premières entreprises en cours d'installation sur le site. La diversité de ces entreprises correspond parfaitement aux catégories des secteurs économiques identifiés dans l'étude sur la diversification du tissu économique de l'agglomération menée en 2022.

L'espace naturel de 21 hectares de ces deux opérations gérées de manière écologique est mis à disposition du public, offrant ainsi un cadre propice au développement de la biodiversité et aux activités de loisirs pour les habitants et les salariés. La future installation d'une micro-ferme, en coopération avec les agriculteurs locaux, permet de tester la faisabilité de ce type de projet en milieu péri-urbain et dans une zone d'activité.

Le développement de ce secteur est permis grâce à la création du barreau de liaison de Louvres, qui relie le quartier de la gare à la Francilienne. Une nouvelle voie reliant donc les deux zones d'activités via le barreau à la Francilienne, réduit le volume de trafic sur la route de Puiseux et les nuisances consécutives pour les riverains, afin d'atteindre un développement cohérent, équilibré et maîtrisé entre habitat et emploi. Aussi, le déploiement d'autres solutions de mobilité, comme un réseau de bus ou la création d'un chemin piétonnier, sont mises en place pour relier la gare, mais aussi les espaces verts et les quartiers environnants.



➔ Découvrez le projet en vidéo sur
youtu.be/n5getKVTLzc?si=bb7n7FR6m-pv3BQVg



PERSPECTIVES 2024

Finalisation des travaux des espaces publics et poursuite des travaux de réalisation des bâtiments des entreprises.

Favoriser la construction et l'accès au logement

▪ UN NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RÉNOVATION URBAINE (NPNRU)

Depuis le lancement du Nouveau programme national de rénovation urbaine par l'Agence nationale de rénovation urbaine, l'agglomération se tient aux côtés des villes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel afin de mener à bien la transformation de leurs quartiers. À ce titre, Roissy Pays de France soutient financièrement les villes, pour un montant total d'environ 58 M€ fléchés sur la construction de ses équipements publics et des aménagements. Elle apporte également son soutien en termes d'ingénierie pour la mise en œuvre et la concrétisation des projets. La communauté d'agglomération soutient aussi les bailleurs pour les aider à financer leurs opérations de reconstruction des logements sociaux démolis, soit 1 500 € par logement.



CHIFFRES CLÉS

- **58,6 M€** alloués aux projets NPNRU ;
- **1,95 M€** versé aux villes au titre du fonds de concours NPNRU ;
- **337 000 €** d'aides versées aux bailleurs au titre de la reconstruction des logements sociaux démolis.

▪ LA RÉFORME D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

L'agglomération dispose de la compétence « équilibre social de l'habitat ». En 2023, elle s'est organisée avec les collectivités et les partenaires pour la mise en application de la réforme d'attribution des logements sociaux avec les villes, qui attribue les logements locatifs sociaux. Cette réforme porte des enjeux d'équilibre territorial à l'échelle des agglomérations, en matière de logements locatifs sociaux, d'accès au logement des publics prioritaires et rend obligatoire l'information au demandeur.

Des ateliers et groupes de travail ont eu lieu pour élaborer le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) avec les partenaires (villes, État, bailleurs sociaux, Action logement...) ainsi que sur les sujets d'actualité comme la gestion en flux, la cotation, le relogement et la mutation. Le PPGDID aborde l'accueil des demandeurs et leur assure une égalité de traitement et des règles de gestion partagées. Il aborde également l'information des demandeurs, c'est-à-dire le délai d'attente et l'offre disponible ainsi que la cotation (aide à la décision).



▪ DES FONDS DE CONCOURS POUR UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE



© ville de Villeparisis

En 2023, un premier fonds de concours, lié à la hausse de la population, a été versé aux communes qui créent du logement et qui impliquent des équipements publics supplémentaires suite à l'arrivée de nouveaux habitants. Il s'agit notamment du financement de groupes scolaires, de complexes sportifs ou encore de salles polyvalentes. Pour ces projets, la communauté d'agglomération a financé 50 % du reste à charge de la commune dans la limite de 800 000 €. Il a permis de financer notamment une maison de l'enfance à Othis, une piste de BMX à Villeparisis ou encore un complexe sportif à Survilliers. Au total, 1,9 M€ a été dépensé sur l'année pour l'attribution de ce fonds de concours.

Le second, un fonds de concours dit « PEB » (Plan d'exposition au bruit) a été créé pour soutenir financièrement les communes se situant en zone PEB ne pouvant pas

créer de logements. Comme le précédent, le financement de cette aide porte sur 50 % du reste à charge de la commune dans la limite de 400 000 €. En 2023, il a financé la construction d'un cabinet médical, la rénovation du revêtement de façade d'un court de tennis, ou encore des travaux d'aménagement de parvis pour un montant total de 939 106 €.



PERSPECTIVES 2024

Les enveloppes pour ces deux fonds de concours sont respectivement de 4 M€ et 2 M€.

▪ LE PERMIS DE LOUER

Le dispositif d'autorisation préalable de mise en location, appelé « permis de louer », continue de se développer sur l'agglomération. Il permet de lutter contre l'habitat indigne et a été mis en place en 2020. Il entre dans sa phase de maturité. L'agglomération a délégué cette compétence aux communes qui le souhaitent. Ainsi, elle s'est organisée pour coordonner l'instruction des demandes de permis de louer, dans un objectif de cohérence. Un travail collaboratif est coordonné par l'agglomération avec des échanges réguliers entre les instructeurs des quinze communes. Le partenariat avec les services de l'État s'est consolidé pour le traitement des infractions. Depuis son lancement en 2020, une dizaine de communes (dont trois nouvelles en 2023) appliquent ce dispositif et le nombre de dossiers traités a presque doublé.

▪ POLICE DE L'URBANISME

La « loi engagement et proximité » de 2019 a introduit la possibilité pour les maires, dans le cadre de leur pouvoir de police, d'opposer aux contrevenants une astreinte journalière d'un montant plafonné à 500 € par jour et à 25 000 € par an pour les infractions relevant du Code de l'Urbanisme. C'est dans ce cadre que le pôle Autorisation du droit des sols de l'agglomération a proposé aux communes sous convention de mutualisation de délibérer en ce sens. Cette disposition doit être entendue comme un outil de pression sur les contrevenants pour une remédiation dans les meilleurs délais des désordres constatés, afin d'éteindre l'action pénale généralement longue. Un travail a été opéré collégalement par les agents du pôle pour moduler les montants en fonction de la gravité de l'infraction relevée. Ainsi, une note explicative, une délibération clé en main et un tableau reprenant le montant des astreintes par typologie d'infraction ont été proposés aux vingt communes sous convention. À ce jour, onze communes ont délibéré en ce sens, y compris pour les montants proposés.



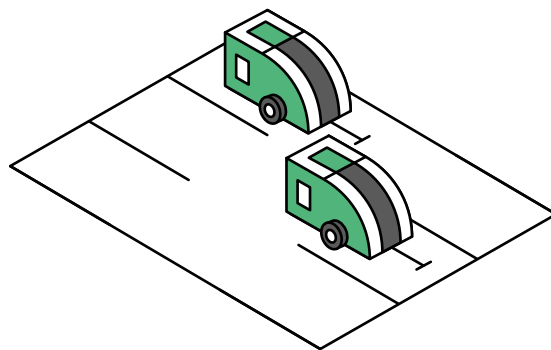
PERSPECTIVES 2024

Un support de communication sera mis à disposition des usagers, ainsi qu'une convention d'accueil des demandeurs.

▪ LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'agglomération prend en compte les besoins spécifiques de la communauté des gens du voyage en matière d'aménagement. En 2023, l'étude de deux nouvelles aires d'accueil à aménager à Othis et à Mitry-Mory a débuté dans le cadre du Schéma révisé d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2026, sur le secteur seine-et-marnais.

Prévues pour 2026, ces aires d'accueil des gens du voyage d'Othis et de Mitry-Mory proposeront respectivement vingt et une places (dont une place pour les personnes à mobilité réduite) et trente et une places (dont une place pour les personnes à mobilité réduite). La réalisation de ces aires a comme principal enjeu de proposer un lieu de vie collectif et convivial pour les gens du voyage qui l'occuperont, en leur garantissant des aménagements adaptés à leur mode de vie. La construction de ces aires nécessite un budget de 4 M€ d'investissement.



PERSPECTIVES 2024

Le lancement et l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre auront lieu au premier semestre 2024 et la remise de l'étude avant projet interviendra au deuxième trimestre.



UNE AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ À TOUTES LES ÉCHELLES

Le transport collectif

▪ LIGNE 17

Le prolongement de la Ligne 17 du nouveau métro parisien jusqu'au Mesnil-Amelot, avec une gare dans le Val d'Oise, a été l'un des grands combats menés par Roissy Pays de France. D'ici 2028, elle desservira le Parc des Expositions de Villepinte, avant d'être pleinement opérationnelle en 2030, entre Saint-Denis Pleyel et Le Mesnil-Amelot, avec la gare de Gonesse et deux gares desservant la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle. Septembre 2023 a marqué une étape importante dans le projet de construction puisque le tunnelier a pris place à Bonneuil-en-France, ce qui correspond à 15 km de tunnel creusé et continu entre Gonesse et Saint-Denis, soit plus de la moitié du tracé de cette ligne.



▪ SIGNATURE DE DEUX DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) AVEC IDFM

Depuis le 1^{er} août 2023, le réseau de bus de notre territoire se décompose en deux délégations de service public attribuées par Île-de-France Mobilités : la 6 pour la partie valdoisienne et la 8 pour la partie seine-et-marnaise. Le marché a été attribué à Keolis pour une durée de quatre ans pour la DSP 8 et six ans pour la DSP 6.

Le travail collaboratif entamé avec Île-de-France Mobilités en amont des DSP 6 et 8 a permis d'offrir un réseau optimisé répondant aux besoins et attentes des administrés du territoire. La signature des conventions partenariales liant IDFM à l'agglomération est le résultat d'une démarche coopérative pour garantir que le réseau soit évolutif durant la durée des contrats pour correspondre aux évolutions démographiques et économiques du ter-

ritoire. En 2023, les conventions partenariales ont été signées, permettant d'acter le maintien de la participation financière de Roissy Pays de France et la décision de participer au financement du dispositif Filéo et du Transport à la demande.



CHIFFRES CLÉS

- **457 410 €** dans le cadre de la DSP 8 ;
- **588 485 €** dans le cadre de la DSP 6 ;
- **243 000 €** dans le cadre de la participation au dispositif Filéo.

▪ DES LIGNES DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS)

La communauté d'agglomération participe au financement de l'étude sur la mise en place de trois lignes de bus à haut niveau de service sur la partie valdoisienne du territoire. Il s'agit de la suite d'une étude menée en 2013 par Île-de-France Mobilités sur la desserte du Grand Roissy. La réalisation de ces lignes viendra compenser l'abandon définitif de deux projets promus par les élus de Roissy Pays de France, le Barreau de Gonesse et le Roissyphérique. D'ici 2028, ces lignes relieront l'est du Val d'Oise aux bassins d'emplois du Grand Roissy. Les premiers travaux devraient démarrer en 2025.

▪ DES LIGNES DE CARS EXPRESS

En concertation avec Île-de-France Mobilités (IDFM), l'agglomération a travaillé en 2023 à la mise en place de lignes de cars express. Circulant sur de longues distances (jusqu'à 50 km), elles desserviront les grands pôles économiques, administratifs et scolaires du territoire, en misant sur des temps de parcours optimisés.

▪ DE NOUVELLES LIGNES RÉGULIÈRES

Depuis août 2023, deux réseaux de bus attribués à Keolis, Roissy Pays de France Est et Roissy Pays de France Ouest, ont été lancés, permettant de renforcer l'offre par le biais de nouvelles lignes régulières. Dans le Val d'Oise, les Noctiliens circulent désormais quotidiennement de 00h30 à 05h30 entre la gare de l'Est et Survilliers-Fosses. Six nouvelles lignes de bus ont également été mises en service le soir, trois dans le Val d'Oise et trois en Seine-et-Marne.



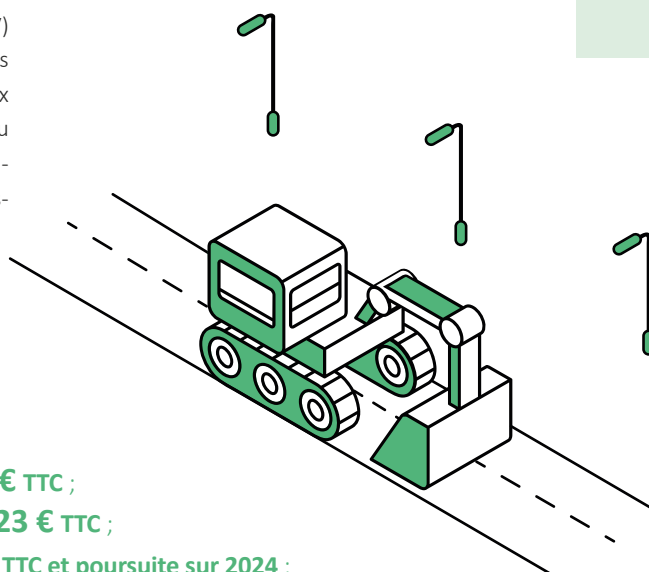
LE SAVIEZ-VOUS ?

Roissy Pays de France participe financièrement à la mise en place des lignes Filéo et du Transport à la demande (TàD) de la Goële. Ces deux services permettent aux habitants résidant dans des secteurs peu ou pas desservis par les lignes régulières (bus et réseau ferré) et ne disposant pas de solutions alternatives pour se déplacer de réserver le passage d'un bus à un arrêt choisi.

Des aménagements de la voirie et des axes routiers



La direction des Espaces verts et de la voirie (DEVV) intervient sur l'ensemble du territoire et propose des prestations en matière de nettoyage des rues, travaux d'entretien, signalisation, entretien et remplacement du mobilier urbain, éclairage public, entretien et renouvellement des espaces verts, des pistes cyclables et des espaces extérieurs des bâtiments intercommunaux.



• REQUALIFICATION DE RUES

- Rue Vignolle à **Sarcelles** > **241 000 € TTC** ;
- Rue de la Navetière à **Villiers-le-Bel** > **726 214 € TTC** ;
- Rue Moinon phase 3 à **Goussainville** > **1 167 623 € TTC** ;
- Avenue Charles Péguy à **Sarcelles** > **296 608 € TTC** et poursuite sur 2024 ;
- Rue Gay Lussac phase 2 à **Gonesse** > **957 713 € TTC** et poursuite sur 2024 ;
- Rue Gay Lussac phase 2 à **Mitry-Mory** > **842 936 € TTC** et poursuite sur 2024 ;
- Rue Clément Ader phase 3 à **Dammartin-en-Goële** > **1 259 159 € TTC** et poursuite sur 2024 ;
- Rue de Senlis / chemin des Vignettes phase 1 à **Moussy-Le-Vieux** > **1 085 000 € TTC** et poursuite sur 2024.

ZOOM SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Sur 150 km de voies
d'intérêt communautaire

La campagne de remplacement des candélabres pour le passage en LED s'est poursuivie en 2023 pour un montant total de **484 226 € TTC**.

ZOOM SUR LA PROPRETÉ URBAINE

La DEVV a augmenté les fréquences de passages des balayeuses mécanisées, des ramassages de sacs de poubelles avec notamment l'opération « Grande Lessive » à hauteur de **800 000 € TTC** sur l'ensemble de notre patrimoine ZI/ZAE & pôles gares.



LE SAVIEZ-VOUS ?



En 2023, la première opération « Grande Lessive » a eu lieu sur le pôle gare d'Arnouville. En coopération avec la direction des Espaces verts et de la voirie, le Sigidurs et les polices municipales et intercommunales, cette opération consiste à remettre en ordre et au propre un site identifié en une journée, permettant d'assainir l'espace public et par conséquent de satisfaire les usagers. La collecte de l'ensemble des ordures en est la première phase. Des équipes de nettoyage basse et haute pression ainsi que des balayeuses mécanisées sont ensuite utilisées. Les espaces, une fois nettoyés et séchés, sont alors occupés par les agents de l'agglomération qui interviennent sur la réfection de nids-de-poule et sur le marquage routier.



PERSPECTIVES 2024

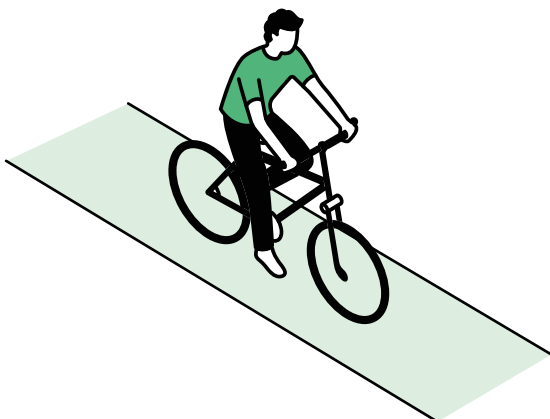
L'opération sera renouvelée à chaque trimestre sur l'ensemble des pôles gares du territoire, et un bilan de cette première année sera dressé pour évaluer l'amélioration de la propreté de ces espaces publics fréquentés.

• INAUGURATION DU CONTOURNEMENT EST DE ROISSY

Après quatre ans de travaux, le contournement Est de Roissy a été inauguré en novembre 2023. Reliant la RN2 (échangeur de Compans) et l'A1, dans le Val d'Oise, elle améliore déjà grandement les déplacements des habitants et offre un nouvel accès à l'aéroport. L'agglomération a contribué à ce projet à hauteur de 2 M€. Par ailleurs, la création d'une nouvelle voie express entre Paris-Charles de Gaulle et le futur campus aéronautique de Meaux a également été actée, ainsi qu'une liaison entre Goussainville et La Francilienne. Les travaux devraient être respectivement lancés en 2024 et 2025.



Encourager les mobilités douces



■ UN FONDS DE CONCOURS POUR CONTRIBUER AU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Suite à l'enquête lancée sur la pratique du vélo auprès des habitants et à l'approbation de son Schéma directeur cyclable intercommunal (SDCi) en septembre 2022, Roissy Pays de France a mis en place en 2023 un fonds de concours afin d'inciter les communes à contribuer à la réalisation du réseau cyclable sur des voiries communales. Ce fonds de concours permet de financer jusqu'à 50 % du reste à charge du projet. Ainsi, chaque année, une enveloppe de 400 000 € est mise à disposition des communes. Déjà sollicité deux fois sur des requalifications de voirie permettant la création d'aménagements cyclables, ce fonds de concours a bénéficié en 2023 à la commune de Surveilliers pour un montant de 200 000 € et à la ville de Goussainville pour un montant de 40 000 €.

CHIFFRES CLÉS

- **105 km** d'aménagements cyclables existants ;
- **3 gares sur 11** équipées de stationnements vélo sécurisés et de consignes Véligo ;
- **16** points relais vélos installés.



■ IMPLANTATION DE POINTS RELAIS VÉLO

Afin d'encourager l'utilisation du vélo sur le territoire, l'agglomération a décidé d'implanter des points relais vélo sur vingt-cinq communes, dont dix-huit en 2023. Ces points relais vélo, composés d'une station d'auto-réparation et d'attaches vélo, constituent un maillage entre les communes répondant aux enjeux du Plan de mobilité durable de l'agglomération. Avec des bornes installées en centre-ville, à proximité des commerces, ces points relais vélo visent également à appuyer le développement des commerçants tout en mettant en valeur les atouts touristiques, patrimoniaux, paysagers, culturels, festifs du territoire grâce à des actions mises en place avec les différentes directions de Roissy Pays de France.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La première borne a été installée à Fosses sur la Place du 19-mars-1962. Une cartographie des bornes installées et des descriptions des commerces de proximité est en cours.



PERSPECTIVES 2024

Élaboration d'un planning d'animations autour de ces bornes, implantation de sept nouvelles bornes et lancement du jeu Baludik.



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Agir pour une énergie optimisée et renouvelable

▪ LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES TERRITORIAL (SDET)

Sur le territoire de la communauté d'agglomération comme ailleurs, la tension énergétique s'est amplifiée. Dans ce contexte, la collectivité porte un Schéma directeur des énergies territorial : un plan opérationnel de déploiement des énergies renouvelables et de récupération au service de l'autonomie, de l'attractivité et du maintien des activités de son territoire. Ce plan est élaboré en partenariat avec les communes, les gestionnaires de réseaux, les syndicats et les autres acteurs principaux de l'énergie. Il permettra à terme de développer de nouvelles formes de production d'énergies tel que la géothermie, le photovoltaïque, le solaire thermique et une accélération des réseaux de distribution. En 2023, le diagnostic territorial

a été finalisé permettant de choisir un scénario de déploiement. Ainsi, un portefeuille de projets favorisant les énergies renouvelables a été mis en place. Il est encore à développer et un accompagnement des communes a débuté pour les aider à identifier des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables, issues de la loi du 10 mars 2023.



PERSPECTIVES 2024

Lancement du plan d'action et premières études de faisabilité (solaire photovoltaïque, géothermie).

Réduire les consommations

▪ MON AGGLO RÉNOV'

Depuis 2021, Mon agglo Rénov' informe, sensibilise et accompagne de manière neutre et gratuite les entreprises du petit tertiaire privé (locaux inférieurs à 1 000 m²), les ménages et les copropriétés dans la rénovation énergétique de leur logement. Ce service intercommunal s'appuie sur les Espaces conseils France Rénov' du territoire, où interviennent des juristes (ADIL 95) et des conseillers thermiciens (SOLIHA Grand Paris et Seine-et-Marne Environnement) avec le soutien du Département de Seine-et-Marne et de l'État.



CHIFFRES CLÉS

- **404** ménages et **21** copropriétés conseillés ;
- **10** ménages et **10** copropriétés accompagnés en rénovation globale ;
- **67** permanences proposées dans **11** villes partenaires ;
- **12** manifestations organisées et **15** événements à programmer.

Accompagner le changement de pratique

▪ MON AGGLO ANIM'

Le dispositif Mon aggro Anim' propose un ensemble d'actions d'animation et de sensibilisation autour des thématiques du climat, de l'énergie et des déchets adaptées aux attentes des communes et aux besoins des habitants de l'agglomération. Plusieurs formats sont proposés afin qu'ils soient adaptés à chaque besoin : stands d'informations, animations créatives ou ludiques, réunions d'information, ateliers, conférences, formations, visites, sorties et cycles pédagogiques.



CHIFFRES CLÉS

- **21** communes rencontrées et intéressées par la démarche ;
- **8** événements de sensibilisation sur la rénovation énergétique ;
- **5** ateliers créatifs autour du réemploi ;
- **4** stands d'information lors d'événements.



▪ FORMATION AU COMPOSTAGE DANS LES CRÈCHES

Les agents des microcrèches intercommunales d'Othis, Rouvres et Moussy-le-Vieux se sont portés volontaires pour mettre en place le compostage sur leur site et apprendre aux jeunes enfants le tri des biodéchets. L'accompagnement des agents au changement de pratiques est important pour les rendre acteurs de la transition écologique, tout en réduisant l'impact environnemental de l'administration et en sensibilisant les enfants dès le plus jeune âge.



CHIFFRES CLÉS

- **4** agents formés au compostage ;
- **1** compost et **1** bac de matière sèche installés sur chacun des 3 sites ;
- **2** jeux de loto spécial compost créés pour sensibiliser les enfants en s'amusant.

▪ DES INSTANCES DE DIALOGUE MULTI-ACTEURS

Pour permettre une bonne implication des élus et des partenaires publics et privés dans son projet de transition écologique, l'agglomération met en place et anime diverses instances transversales multi-acteurs pour débattre, co-construire ou piloter les grands projets de transition : forums et ateliers, comités techniques et de pilotage, commissions. En 2023, un nouveau système de commissions thématiques multi-acteurs au format « Think tank » a été créé. L'objectif est de rassembler les élus volontaires et les partenaires compétents pour réfléchir, débattre et contribuer aux grands projets de la transition environnementale et énergétique.



CHIFFRES CLÉS

- 1 comité de pilotage organisé ;
- 2 commissions transversales sur le développement durable mises en place ;
- 4 commissions thématiques élargies organisées.

▪ ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Pour contrebalancer leurs propres émissions, les acteurs économiques sont amenés à financer des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. En 2023, les échanges avec Aéroports de Paris ont continué pour aborder la stratégie de compensation carbone du groupe. L'agglomération a également accompagné trois maîtrises d'ouvrages dans le financement de projets agricoles collectifs, et elle a mis en lien quatre entreprises (SEGRO, TRANSDEV, GEOVIA, ENERGIE TP) avec la ville d'Othis pour soutenir une opération de plantation de cinq cent cinquante et un arbres sur la commune.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour accompagner les entreprises à adopter des pratiques éco-responsables, Roissy Pays de France est partenaire de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) dans le déploiement du label éco-défis sur le territoire.

Les artisans et commerçants volontaires sont accompagnés dans la réalisation de défis environnementaux sur les thématiques suivantes : énergies, mobilités, matières premières, déchets et gestion de l'eau.



PERSPECTIVES 2024

Mise en place d'un dispositif local de compensation carbone pour accroître la contribution des entreprises au financement de projets locaux en faveur du climat, de la biodiversité, de l'énergie et de la gestion des déchets.

Préserver la biodiversité et les écosystèmes



▪ LA TRAME VERTE ET BLEUE

Les continuités écologiques sont mises à mal par la fragmentation des espaces et des paysages marqués par les infrastructures. La Trame verte et bleue vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer. Celle-ci se traduit par plusieurs actions comme le renforcement des espaces boisés, la préservation des corridors de biodiversité, la mise en valeur ou la restauration des cours d'eau. L'année 2023 a permis de valider les enjeux et les orientations stratégiques de cette trame et de débiter l'élaboration du plan d'actions qui sera finalisé en 2024.

▪ OPÉRATION CANOPÉE

Suite au constat que l'augmentation de la présence des arbres permet de répondre à plusieurs problématiques en lien avec la transition écologique et climatique du territoire, le projet « une canopée pour Roissy Pays de France » a été lancé fin 2023. Une consultation est en cours pour désigner, au premier trimestre 2024, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner l'agglomération. Une fois le prestataire sélectionné, le projet entrera en phase 2, qui correspond à l'identification des sites qui feront l'objet de plantations. Enfin, les premières plantations sont attendues dès l'automne 2024.



ZOOM SUR LE MONT GRIFFARD



La communauté d'agglomération porte une attention particulière à la préservation et à la protection de l'environnement. Elle conduit des expérimentations sur plusieurs espaces, dont celui du Mont Griffard. Sur ce site naturel de 50 hectares, des expérimentations innovantes sont menées pour renforcer le réservoir de biodiversité et mettre à disposition des habitants un espace naturel, culturel et touris-

tique propice au bien-être. Au-delà des actions de restauration des habitats, de la mise en place d'un parcours de mobilités douces, de l'élaboration d'un parcours patrimonial et l'aménagement de zones de jardins, l'année 2023 a été marquée par l'accueil de mesures de compensation carbone et écologique sur le site, avec la création d'une prairie sèche et la plantation de jeunes arbres et arbustes forestiers.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



Dans le cadre de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), Roissy Pays de France assure avec les syndicats compétents l'entretien des cours d'eau, la prévention des crues et la lutte contre le ruissellement accentué par le dérèglement climatique.

▪ ÉTUDE DU RISQUE D'INONDATION SUR LE BASSIN DE LA BEUVRONNE

Dans le cadre d'un projet global de lutte contre le ruissellement, une étude est en cours sur le bassin-versant de la Beuvronne pour déterminer les axes de ruissellement et définir un plan d'action après modélisation hydraulique des données météorologiques, hydrologiques et topographiques. Des premières études terminées en 2023 amènent à la réalisation d'aménagements pour ralentir l'arrivée des eaux dans le réseau et dans les rues : fossés, plantation de haies, fascines vivantes, merlons de terre, bassins de rétention. Des travaux ont démarré pour la réalisation de fossés à Juilly, Othis, Rouvres et Thieux.



ZOOM SUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION À VILLEPARISIS

La mise en conformité du bassin-versant des eaux usées et des eaux pluviales de Villeparisis, comprenant aussi une partie de Mitry-Mory et de Claye-Souilly, a progressé à grands pas en 2023. Afin de supprimer les rejets dans le milieu naturel des eaux polluées provenant des égouts, un vaste chantier a été lancé pour séparer les eaux usées des eaux pluviales et augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration de Villeparisis.

Le démarrage de la nouvelle tranche de traitement de la station d'épuration de Villeparisis durant l'été et la rénovation de la filaire existante à l'automne, ont permis de doubler la capacité de traitement des eaux usées (passage de 25 000 équivalant habitants à 60 000) dès le mois de décembre. Il s'agit là d'un des grands projets de l'agglomération, représentant 120 km de réseaux à créer pour un budget de 25 M€ et concernant 48 000 habitants.



PERSPECTIVES 2024

Construction de la nouvelle station d'épuration et mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la commune de Saint-Mard.



▪ JOURNÉE DE SENSIBILISATION À SAINT-MARD

En collaboration avec l'entreprise Suez, Roissy Pays de France a organisé le mardi 11 avril 2023, une opération de sensibilisation auprès de deux cents élèves de Saint-Mard sur la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels. Grâce à l'intervention ludique et pédagogique d'un comédien, les enfants de CE2, CM1 et CM2 ont reçu des informations clés sur la protection de la ressource en eau et des milieux naturels. Cette journée d'information et de sensibilisation s'est clôturée par la remise d'un plant à chaque enfant.

▪ PLANTATION DE 10 000 ARBRES SUR LES BASSINS D'ASSAINISSEMENT EN SEINE-ET-MARNE

Toujours en collaboration avec l'entreprise Suez, l'agglomération a organisé la plantation de 10 000 arbres sur les sites de bassins d'assainissement de Seine-et-Marne. Ainsi, des arbres ont été plantés sur les cinq bassins de Saint-Mard, les deux bassins d'Othis, les trois bassins du Mesnil-Amelot et sur le bassin de Moussy-le-Neuf durant l'hiver 2022 et le printemps 2023. Pour poursuivre l'opération de sensibilisation, Suez et l'agglomération ont également lancé une campagne avec le tag « Ici commence la mer, ne rien jeter, ne rien vider dans cet avaloir » sur deux cent cinquante avaloirs.

Mieux gérer le cycle des déchets et favoriser le réemploi



▪ LE SIGIDURS

La communauté d'agglomération a délégué la gestion des déchets de ses quarante-deux communes au Syndicat mixte pour la gestion et l'incinération de déchets urbains de la région de Sarcelles (Sigidurs). Le Sigidurs assure donc, à travers la mise en œuvre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), les opérations de :

- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire ;
- prévention et sensibilisation à la réduction, au recyclage et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés auprès des acteurs publics et privés.

En 2023, plusieurs opérations phares ont eu lieu dans les communes de l'agglomération, comme les samedis du jardin durable qui permettent aux habitants d'obtenir gratuitement du compost dans certaines déchetteries du territoire, ou encore le village zéro déchet qui a eu lieu en 2023 à Écouen.



➔ Pour plus d'informations
consultez le site du Sigidurs sur
www.sigidurs.fr

▪ LE PLAN D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre d'un contrat d'objectif territorial signé en décembre 2021 avec l'ADEME, l'agglomération a élaboré en 2023 son plan d'action en matière d'économie circulaire. Celui-ci développe une stratégie d'éco-exemplarité pour l'agglomération et ses communes et définit des actions à destination des entreprises et du public pour accompagner la transformation vers une économie circulaire.

CHIFFRES CLÉS

- **1** audit de l'ADEME validant et valorisant les actions déjà menées ;
- **2** ateliers de co-construction avec les élus, agents et acteurs économiques ;
- **1** feuille de route composée de trois axes stratégiques ;
- **25** actions à démarrer en 2024 identifiées.



▪ RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX ISSUS DE LA FILIÈRE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (BTP)

Les matériaux du BTP représentent 70 % des déchets produits en France. C'est pourquoi l'agglomération a impulsé la formation d'un groupe de travail entre les maîtres d'ouvrage du NPNRU pour mettre en œuvre une démarche d'économie circulaire au sein des quartiers du NPNRU. Cela s'est traduit par une consultation pour estimer le gisement des matériaux de réemploi issus des chantiers, proposer des pistes de débouchés pour ces matériaux et étudier l'opportunité de déploiement d'une plateforme logistique de réemploi sur le territoire. La réflexion sur la mise en place d'une solution de traitement et de réemploi des matériaux du BTP (matériauthèque) a eu lieu en 2023.

Cette étude s'étendra sur la période 2024-2026, mais il est proposé que cette « matériauxauthèque » puisse potentiellement être ouverte au public, afin de former au bricolage et sensibiliser à l'importance de la réparation. Au-delà de la réduction des déchets du BTP sur le territoire, ce projet vise à structurer un réseau des professionnels du BTP sensibilisés au sujet de l'économie circulaire. Il doit permettre de créer un « lieu-totem » facilitant le déploiement de l'économie circulaire dans le BTP, tout en servant de lieu de sensibilisation à destination des professionnels et des habitants. Cette opération s'inscrit dans le programme des projets pré-fléchés du dispositif « Investissement Territorial Intégré » de Roissy Pays de France.

▪ LES RESSOURCERIES

L'association IMAJ 95, avec l'appui de l'agglomération, des communes et des bailleurs sociaux, gère des ressourceries sur les villes de Villiers-le-Bel et Gonesse. L'association organise la collecte, le réemploi et la revente d'objets en boutique ou lors d'événements et sensibilise au réemploi et à la réduction des déchets.



CHIFFRES CLÉS

- **90** actions de sensibilisation ;
- **2 532** personnes sensibilisées ;
- **90 %** d'objets valorisés ;
- **53 %** d'objets issus du réemploi ;
- **37 %** d'objets issus du recyclage au poids.



→ Si vous souhaitez en savoir plus sur le rôle de l'agglomération en termes de tri et gestion des déchets, retrouvez un article dans le magazine À Quarante Deux #10 rubrique Focus www.calameo.com/read/001799072174e5d5fac5c





SOLIDARITÉ :
ÊTRE EN PROXIMITÉ AVEC
LES PARTENAIRES, USAGERS
ET HABITANTS



La construction d'un territoire inclusif et solidaire est un des enjeux de l'agglomération. Pour cela, elle apporte une attention particulière aux populations dans le besoin sur l'ensemble des thématiques en lien avec ses compétences. Si au départ, l'échelle intercommunale est assez mal connue, cela tend à s'améliorer grâce aux efforts de Roissy Pays de France, qui a à cœur d'être au plus près des populations.



UN ACCOMPAGNEMENT POUR ACCÉDER À L'EMPLOI

Un accueil de qualité et adapté aux besoins

• LES ESPACES EMPLOI

L'agglomération reçoit, informe, oriente et accompagne les habitants du territoire au sein de ses lieux d'accueil et de recherche d'emploi : les Espaces emploi. Au nombre de dix, ils répondent à la nécessité de proposer, en proximité, une offre de service multipartenaire répondant aux besoins particuliers des habitants, et notamment les plus éloignés de l'emploi, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou encore salariés précaires. Ces espaces facilitent la lisibilité de l'offre et son accès aux usagers et aux partenaires, en rendant l'ensemble des solutions disponibles accessibles dans un lieu unique, multi-accueil et rapidement identifiable.



7 420 personnes accueillies ; **569** orientations ;

268 retours à l'emploi ; **24** actions collectives ;

3 306 entretiens de suivi ; **36** réunions partenaires.



PERSPECTIVES 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie emploi de l'agglomération, les Espaces emploi vont renforcer leur offre de service en allant davantage à la rencontre des habitants, en proposant de nouvelles actions adaptées aux besoins et aux demandes, et en renforçant les opportunités de rencontres avec les entreprises et autres acteurs économiques.

Des services en ligne

▪ INTÉGRER L'AGGLOMÉRATION

L'agglomération publie régulièrement des offres d'emploi sur son site internet. En 2023, la page « offres d'emploi » a été améliorée afin de permettre une recherche par mot-clé, commune, type de contrat, possibilité de télétravail, filière ou métier. Dans la même dynamique, la page LinkedIn de Roissy Pays de France est mise à jour régulièrement, avec des témoignages et des vidéos permettant de découvrir Roissy Pays de France, et de nombreuses offres d'emploi sont mises en ligne régulièrement.

▪ ROISSY DEV EMPLOI

L'agence de développement économique de l'agglomération, ROISSY DEV, et le service emploi de Roissy Pays de France proposent une plateforme de recrutement en ligne. Il s'agit d'un site qui recense toutes les offres d'emploi, de formation, d'alternance et de stage disponibles en temps réel sur les quarante-deux communes de l'agglomération. Il facilite la démarche de l'utilisateur, avec la recherche par mot-clé, et sans obligation de créer un compte. En plus, il propose un accès gratuit aux entreprises et collectivités pour déposer leurs offres en direct.



➔ Rendez-vous sur www.emploi.roissy-developpement.com

Des dispositifs d'accompagnement sur mesure

▪ LE PLIE

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) vise au retour à l'emploi durable de personnes qui en sont très éloignées. Il propose un accompagnement individualisé et renforcé, des parcours de formations adaptés, des étapes d'Insertion par l'activité économique (IAE), et une offre à destination des employeurs dont l'engagement social peut faire l'objet d'une valorisation, avec l'appui de l'agglomération, à travers l'obtention du label RSE Empli'tude. L'année 2023 a permis d'organiser plusieurs actions de formations pour renforcer l'acquisition de compétences dans le domaine du numérique et dans les savoirs de base, avec également la participation à des ateliers coaching RH et image en partenariat avec la Cravate solidaire, et l'accès à des chantiers d'insertion dans des secteurs variés : valorisation des espaces verts, couture, numérique, et tout récemment réparation cycles dans le cadre du réemploi.

BILAN DU PLIE



12 référents de parcours ;

914 participants accompagnés ;

172 personnes ont retrouvé un emploi ou obtenu une formation ;

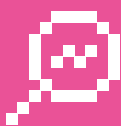
6 entreprises labellisées Empli'tude dont 2 nouvelles en 2023 (Sociobel et Astruc) ;

4 chantiers d'insertion réalisés.



PERSPECTIVES 2024

L'enjeu pour le PLIE en 2024 est de poursuivre les actions en faveur de l'emploi, la levée des freins ainsi que le développement de formations en lien avec les besoins des entreprises, dans une logique d'insertion durable des publics. Pour cela, le PLIE Roissy Pays de France bénéficie du soutien du Fonds social européen (FSE+), avec une enveloppe conséquente de 5,5 M€ pour la période 2023-2027. Ces fonds vont contribuer à mettre en œuvre des projets pour favoriser l'insertion des habitants les plus éloignés de l'emploi.



ZOOM SUR LA FABRIQUE DE LA REMOBILISATION ROISSY PAYS DE FRANCE

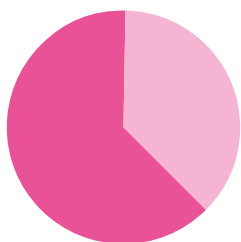
Dans une dynamique d'innovation et d'inclusion au plus proche des besoins des demandeurs d'emploi du territoire, le dispositif du Programme d'investissement dans les compétences (PIC) « La Fabrique de la remobilisation » poursuit, depuis 2020, sa dynamique partagée avec les acteurs locaux et les entreprises du territoire. Piloté par l'agglomération et porté par la Maison de l'emploi de Roissy Pays de France, ce dispositif de remobilisation vers l'emploi propose un parcours à la carte, « sans couture » adapté aux personnes les plus éloignées de l'emploi, avec un référent unique au service des bénéficiaires sur une période de quinze mois. Ce projet a mobilisé vingt-deux partenaires (acteurs du secteur public et privé de la formation et de l'emploi), dans le cadre d'un consortium, afin de garantir à la fois une équité territoriale et un déploiement à l'échelle des quarante-deux communes de l'agglomération. Le caractère expérimental et la diversité des actions ont contribué à la flexibilité et à l'optimisation du projet, favorisant son adaptation à l'écosystème du territoire.

Au 30 septembre 2023, date qui marque la fin du dispositif, sur les mille bénéficiaires attendus sur ce projet, neuf cent cinquante-six ont suivi un parcours d'accompagnement spécifique et bénéficié d'au moins une des actions du programme d'action qui a été proposé. Entre ateliers numériques, permanences connectées, en passant par des permanences de soutien psychologique et des conseils en mobilité géographique, ils ont également profité de plusieurs actions de préparation à l'emploi.

- **1 module coaching emploi** qui a permis aux bénéficiaires de renforcer leurs acquis dans leur méthode et les techniques de recherche d'emploi, et mobiliser une meilleure connaissance des secteurs qui offrent des possibilités d'emploi ;
- **6 modules intensifs de remobilisation et de préparation** sur plusieurs filières, qui ont permis aux bénéficiaires de mobiliser des connaissances solides sur les métiers, maîtriser les codes de l'entreprise et les attentes des employeurs, affiner le savoir-être et développer le savoir-faire, acquérir de nouvelles approches avec des techniques de recherche d'emploi adaptées et développer une confiance en soi ;
- **4 formations linguistiques** ;
- **18 formations numériques** pour tous les niveaux ;
- **2 formations** sur le savoir-être et les compétences transversales « Soft Skills ».

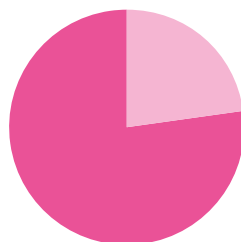


956
BÉNÉFICIAIRES



■ 37 % d'hommes

■ 63 % de femmes



■ 23 % dans le 77

■ 77 % dans le 95



LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur l'est du Val d'Oise, le projet de la Fabrique de la remobilisation a été renforcé dans le cadre de l'expérimentation du SPIE (Service public de l'insertion et de l'emploi) avec des actions comme des formations linguistiques, des ateliers destinés aux femmes, des modules de découverte des métiers de la transition écologique, des coachings sur l'estime et la confiance en soi et des événements de mise en situation.

• LES CLAUSES SOCIALES

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, l'agglomération a décidé de faire appliquer des dispositions de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ces marchés publics, une clause obligatoire d'insertion pour faciliter le recrutement des personnes les plus éloignées de l'emploi. Elle accompagne les acheteurs en la matière et s'inscrit en coopération et collaboration avec les communes maîtres d'ouvrage et avec les entreprises bénéficiaires de ces marchés.

Grâce à l'action du pôle clauses sociales, plus de six cent soixante-neuf personnes ont bénéficié de la clause sociale pour retrouver un emploi depuis 2020, dont essentiellement des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes non diplômés. La clause sociale a généré plus de mille trente et un contrats de travail sur quatre-vingt-cinq opérations et a mobilisé deux cent quatre-vingt-quatre entreprises. Elles sont mises en œuvre sur différents types de marchés comme les travaux, les services, l'entretien des espaces verts, le nettoyage, les prestations intellectuelles, etc.



CHIFFRES CLÉS

- 3 facilitateurs des clauses sociales ;
- 86 000 heures réalisées sur le territoire ;
- 180 personnes ont bénéficié d'un emploi ;
- 302 contrats de travail ;
- 112 entreprises accompagnées ;
- 32 donneurs d'ordre impliqués.



PERSPECTIVES 2024

Étendre les clauses sociales aux différents services de l'agglomération et les développer dans les marchés de l'ensemble des communes membres, tout en renforçant les mobilisations des acteurs de l'emploi.



© Jean-Yves Lacôte

UN ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE

L'écosystème numixs

▪ LE RÉSEAU DES NUMIXS LABS

Pour favoriser la transition numérique et mailler les différents équipements intercommunaux existants, l'agglomération a imaginé un réseau des « numixs Labs ». Par des échanges réguliers et une meilleure connaissance des uns des autres, les numixs Labs sont encouragés à monter des projets communs dans une perspective de coopération. Les numixs Labs, comme tiers-lieux hybrides fixes ou mobiles, constituent des espaces ressources et offrent de nouveaux services à la lumière de ceux proposés par le pôle d'excellence de la filière numérique, la Station numixs. Ils facilitent la mise en place de synergies autour de nouveaux projets et usages numériques. Ils ont ainsi vocation à relayer des événements, des parcours, des ateliers ou des formations au plus près des entreprises, porteurs de projets, habitants, etc. Les médiathèques intercommunales ayant des projets numériques sont également intégrées dans le cadre de ce réseau piloté par l'agglomération.

Ce réseau permet de :

- favoriser le partage et la coopération entre les acteurs de l'inclusion et de l'entrepreneuriat ;
- faire connaître les initiatives des membres, les projets et les actions existantes sur le territoire ;
- partager les bonnes pratiques, le retour d'expériences et les ressources entre membres du réseau ;
- découvrir les différents espaces d'acculturation numérique ;
- améliorer le rayonnement et la portée des activités de chacun des membres.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le réseau est constitué des structures suivantes : le PoleS basé à Gonesse, la Claye Digitale basée à Claye-Souilly, la Micro-folie de Villiers-le-Bel et Ze Fab Truck. Le réseau est également composé de sept médiathèques intercommunales, dont quatre ayant rejoint le réseau en 2023.



PERSPECTIVES 2024

Quatre à cinq nouveaux tiers-lieux seront labellisés numixs Labs en 2024. De même, trois nouvelles médiathèques intercommunales rejoindront le réseau. Les médiathécaires seront également formées au sein du Faclab® de la Station numixs.



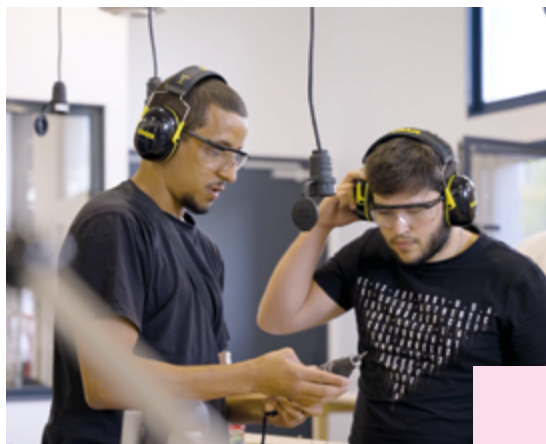
LE SAVIEZ-VOUS ?

Les numixs Labs représentent des tiers-lieux de la Station numixs, qui a pour ambition de devenir un lieu d'innovation ouvert, de découverte, d'apprentissage, de création, d'expérimentation et de développement d'activités économiques et sociales. Elle regroupera : l'Incubateur numixs, le FacLab® numixs, un espace de coworking, des espaces de détente, une salle immersive (salle de visualisation 3D respectant trois fondamentaux : l'immersion, l'interaction et le réalisme), un auditorium, ainsi que des espaces de bureaux et de réunions adaptés. L'ouverture et l'inauguration sont prévues pour le deuxième semestre 2024.

■ UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SEMER L'AVENIR

Le FacLab® de la Station numixs a accueilli Digigreen, un groupe de jeunes du territoire éloignés de l'emploi. Ils ont été accompagnés par l'association Semer l'Avenir pour les former sur les machines de fabrication numérique et les pratiques innovantes du FacLab® de la Station numixs. Une étape importante de leur formation pour promouvoir les métiers de la transition écologique et numérique. La mission de Semer l'Avenir est de sensibiliser et de former des personnes en réorientation ou décrochage scolaire, âgées de 16 à 25 ans ou éloignées de l'emploi de plus de 25 ans, aux métiers de la transition écologique. Les principes pédagogiques fondamentaux de l'école sont l'apprentissage par la mise en pratique et l'expérimentation, la rencontre de professionnels, et l'accompagnement personnalisé de chaque personne accueillie.

Les jeunes, accueillis de mai à juillet au sein du FacLab®, en ont découvert le fonctionnement, mais également les logiciels open source utiles à la préparation des fichiers, ainsi que les machines de fabrication numérique. Au programme, le dessin vectoriel, la programmation, le codage par bloc, la fabrication sur la découpeuse laser, l'imprimante 3D, la découpeuse vinyle, le textile avec la brodeuse numérique, mais aussi la retouche photo et le montage vidéo.



PERSPECTIVES 2024

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France renouvelle l'expérience avec l'association Semer l'Avenir, qui a par ailleurs remporté l'appel à projets « Métiers de demain » de la Fondation Orange. Le FacLab® de la Station numixs accueillera à nouveau des jeunes pour les former aux machines de fabrication numérique.

▪ LE PROJET LAB EDU

Le projet Lab Edu est porté par le FacLab®. Il englobe un ensemble d'actions pédagogiques numériques inclusives pour faciliter l'accès de la communauté éducative de l'agglomération aux pratiques innovantes, grâce à des ateliers autour de la fabrication numérique, la robotique créative et la fabrication de matériel pédagogique. Parmi les différents dispositifs, le ClimatLab Edu est un projet de co-développement, de test et d'expérimentation d'outils pédagogiques numériques autour des mesures environnementales, dans le but d'accompagner des élèves vers l'autonomie dans la fabrication de modules robotiques scientifiques et l'interprétation des données récoltées. Pour l'édition 2023, un projet de ballon stratosphérique consistait à envoyer dans la stratosphère, soit 40 km d'altitude environ, une nacelle attachée à un ballon rempli d'hélium et équipée de plusieurs capteurs environnementaux (température, pression ou humidité, UV, GPS, enregistreur de données...). Il a pu être réalisé grâce à plusieurs structures : le CNES (Centre national d'études spatiales), Vittascience, le FacLab® et un instituteur référent CNES Planète Sciences et sa classe de CM2, en Bretagne.



PERSPECTIVES 2024

Une nouvelle expérimentation du ClimatLab Edu permettra de fabriquer de nouveaux modules de mesures environnementales et dispositifs électroniques plus robustes. Les collaborations pédagogiques avec les établissements scolaires de la ville de Sarcelles, les étudiants de l'IUT CY Cergy Pontoise - Site de Sarcelles et l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) vont se renforcer. Le FacLab® de la Station numixs accueillera une dizaine d'élèves de « l'école ouverte » la première semaine de chaque période de vacances scolaires, les clubs robotiques viendront y préparer la compétition VBot, et les étudiants du Département de Robotique industrielle de l'IUT y accompagneront les élèves de 3^e du dispositif Cordée de la Réussite.



CHIFFRES CLÉS

- **2** étudiants GEII en stage à plein temps pendant 2 mois pour prototyper et documenter la Stratostation micro:bit ;
- **800** heures cumulées de débogage et d'accompagnement pédagogique ;
- **22** supports pédagogiques conçus et partagés en open source ;
- **25** élèves de CM2 autonomes pour fabriquer la Stratostation micro:bit, à partir de la documentation du FacLab® ;
- **12** élèves de SEGPA ont participé à un projet en 6 ateliers pour découvrir la fabrication numérique sous toutes ses formes.

Aider les commerçants locaux à se digitaliser

▪ ACCOMPAGNEMENT DES COMMERÇANTS

L'agglomération Roissy Pays de France a mis en place une aide à la digitalisation en 2023 pour soutenir le commerce de proximité et l'artisanat local. Elle aide gratuitement les commerçants et les artisans à travers deux actions :

- réalisation d'un diagnostic digital gratuit et d'un accompagnement pour le développement d'outils et de contenus auprès des commerçants et artisans, avec l'appui des étudiants de l'IUT de Cergy Pontoise – site de Sarcelles et du cabinet OMENDO (40 commerces ont été accompagnés en 2023) ;

- création d'une carte-cadeau digitale qui a permis de développer 123 000 € de chiffre d'affaires auprès des commerces de proximité.

Ces démarches permettent d'une part de tisser un lien entre clients et commerçants de proximité, et d'autre part d'appuyer financièrement les habitants en prenant en charge 20 % de leurs achats de proximité. À travers cette dynamique de digitalisation, l'agglomération soutient aussi les jeunes apprenants issus du territoire en leur offrant un stage professionnalisant de qualité, ancré sur les réalités des acteurs de leur quotidien : les commerçants de centre bourg.



ÊTRE AU PLUS PRÈS DES POPULATIONS

Permettre l'accès au droit pour tous

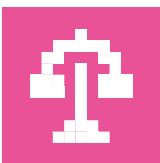
▪ DES CONSULTATIONS ET DES PERMANENCES

Des consultations et des permanences juridiques gratuites sont mises en place sur le territoire. Ce dispositif permet d'apporter aux habitants des réponses juridiques relevant du droit privé et/ou public. Ces consultations sont organisées par téléphone ou par courriel tout au long de l'année. Les permanences se déroulent en présentiel dans plusieurs communes. Elles sont assurées par des avocats en droit victimologie, droit du travail, de la famille, des étrangers mais aussi par des notaires, huissiers, médiateurs familiaux et par les associations *CIDFF 95*, *UDAF 95*, *AVIMEJ 77* et *Femmes solidaires* de Mitry-Mory.

▪ INTERVENANTE SOCIALE EN GENDARMERIE (ISG)

L'intervenante sociale employée par l'agglomération et mise à disposition du public de la Gendarmerie des brigades de Louvres et Fosses, intervient de manière régulière auprès de gendarmes en formation (formations organisées par la Gendarmerie), sur la question des violences intrafamiliales. L'objectif est de présenter le dispositif des intervenants sociaux en commissariat et

gendarmerie, d'expliquer les fonctions et les missions et d'échanger sur la thématique des violences intrafamiliales et plus précisément sur les violences conjugales. L'objectif est de continuer à améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes lors de leurs venues à la gendarmerie et de favoriser le travail en partenariat entre les gendarmes et l'intervenante sociale.



ZOOM SUR LES MAISONS DE LA JUSTICE ET DU DROIT (MJD)



Placées sous l'autorité du président du Tribunal judiciaire de Pontoise et du procureur de la République, et gérées avec le concours de Roissy Pays de France, les MJD sont des établissements judiciaires de proximité qui accueillent les habitants gratuitement. Elles assurent une présence de proximité, favorisent l'aide aux victimes, facilitent l'accès aux droits et développent de nouveaux modes de traitement judiciaire et pénal de la petite délinquance. Les mesures alternatives de traitement pénal et les actions tendant à la résolution amiable des conflits peuvent y prendre place.

3 MJD

sur le territoire à Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Sarcelles ;

3 290

personnes accueillies ;

3 611

personnes accueillies sur rendez-vous lors des permanences ;

7 872

appels téléphoniques.

Le vivre ensemble



• LA POLICE INTERCOMMUNALE

La police municipale à caractère intercommunal veille à la sécurité des personnes et à la protection des biens, aux côtés des forces de l'ordre territorialement compétentes : Police nationale, Gendarmerie et Police municipale.

La commune de Bonneuil-en-France a rejoint le dispositif en juillet 2023, marquant ainsi une étape supplémentaire dans le renforcement de la sécurité au sein des communes mutualisées. Cette expansion a également permis la création de nouveaux postes pour renforcer les effectifs. Elle permettra d'assurer une présence renforcée sur le terrain, facilitant ainsi les interactions avec la communauté locale et renforçant la mission de prévention.



CHIFFRES CLÉS

- **38** agents à fin 2023 ;
- **370** opérations tranquillité absences ;
- **410** enlèvements de véhicules ;
- **1 028** relevés de stationnement abusif ;
- **2 643** appels téléphoniques ;
- **6 775** mains courantes ;
- **429** procédures réalisées ;
- **5 018** rédactions de timbres-amendes.



PERSPECTIVES 2024

Le tout début de l'année 2024 (29 janvier) a été marqué par la livraison d'un nouvel Hôtel de police, situé proche de la gare RER de Louvres, et des récents axes routiers créés dans le cadre du développement urbain de la commune. Cette localisation permettra de faciliter les déplacements des patrouilles de surveillance et de réduire le temps d'intervention. Les locaux offriront non seulement une base opérationnelle stratégique, mais également des avantages essentiels en termes d'accessibilité et de proximité entre la police et la population.

• LE CENTRE DE SUPERVISION URBAINE INTERCOMMUNALE

Aux côtés des forces de l'ordre, le Centre de supervision urbaine intercommunal (CSUi) contribue à la tranquillité et à la sécurité publique ; pour améliorer sa mission de sécurité publique dans le cadre de la protection des personnes, des biens, des transports publics et pour répondre à l'augmentation des flux de vidéoprotection à exploiter et la hausse permanente du nombre de réquisitions de séquences vidéo par les forces de l'ordre ; des travaux de modernisation et d'optimisation du système de vidéoprotection du CSUi ont été engagés au cours de l'année 2023. Ce projet a nécessité l'accroissement des performances du système en l'actualisant et en augmentant sa puissance, ainsi que le changement des équipements de captation des images. Ainsi, 126 caméras ont été modernisées et remplacées au vu de leur obsolescence et de leurs performances technologiques. Cette modernisation a permis la mise en place d'outils puissants et complémentaires d'exploitation des images, telle que l'intelligence artificielle, qui contribuera de manière significative à la performance de cet outil mutualisé au

service des communes et des forces de sécurité de l'État. Le soutien financier important de l'État et des autres collectivités (Région Île-de-France et Département du Val d'Oise) témoigne de l'importance de ce dispositif en tant qu'outil mutualisé au service du territoire.



CHIFFRES CLÉS

- **10** agents ;
- **126** caméras ;
- **1,08 M€** coût total des travaux de modernisation ;
- **6 128** événements détectés sur la voie publique ;
- **551** réquisitions judiciaires ;
- **851** relectures dont 75 % positives permettant l'exploitation d'informations transmises aux autorités judiciaires ;
- **256** caméras déployées sur les communes d'Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Sarcelles.

La commune de Garges-lès-Gonesse est sortie du dispositif mutualisé en date du 23 décembre.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'agglomération participe aux côtés de l'État et de la commune de Sarcelles à la réalisation du futur commissariat de Sarcelles, qui sera mutualisé et accueillera la police nationale, la police municipale de Sarcelles et le CSUi. Cette opération inscrite dans le cadre du Plan Val d'Oise doit aboutir au lancement des travaux dès 2026.



PERSPECTIVES 2024

Afin de participer à l'effort de sécurité routière développé sur le plan national, il est prévu au cours de l'année 2024 de déployer la vidéoüberalisation sur le territoire des communes mutualisant l'outil de vidéoprotection, et d'achever la modernisation de l'infrastructure dédiée aux caméras des communes.

▪ PERSONNES ÂGÉES

Un nouvel observatoire du vieillissement de l'année 2023 a été réalisé. Il permet de bien identifier les enjeux pour adapter le territoire au vieillissement de sa population, accompagner les populations concernées et inscrire l'ensemble de cette politique dans le cadre d'une démarche concertée. De même, il permet de mieux cerner les grandes lignes à retenir en matière d'identification de cette partie de la population du territoire.

▪ SANTÉ ET HANDICAP

Plusieurs dispositifs liés à la santé sont mis en place par l'agglomération. Pour contribuer à valoriser les acteurs et les diverses actions en faveur de l'accompagnement et de la prise en charge des personnes porteuses d'un handicap, des actions de sensibilisation au handicap ont été organisées. L'occasion d'aborder la question du handicap sous forme de tables rondes thématiques avec des opérateurs spécialisés dans ce domaine, en convoquant également des acteurs de terrain, des personnes en situation de handicap à travers le récit de témoignages de vie, des chercheurs spécialisés, etc. La programmation 2023 a permis de sensibiliser trois cent quatre-vingt-six agents des communes associées à l'initiative et cent cinquante-cinq personnes lors des tables rondes.



PERSPECTIVES 2024

De nombreuses initiatives sont en cours d'élaboration dans le domaine du handicap, avec notamment des ateliers de sensibilisation à la santé mentale, des actions de formation aux premiers secours en santé mentale, un colloque sur ce thème et un forum « des aidants », sur la commune de Dammartin-en-Goële, en coopération avec les communes avoisinantes fin 2024.



ZOOM SUR LE MAMMOBUS

Dans le cadre d'Octobre rose, campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein, l'agglomération Roissy Pays de France a fait appel au dispositif Mammobus pour sillonner le territoire et proposer des arrêts dans six de ses villes. Le Mammobus donne accès au dépistage du cancer du sein à toutes les femmes. À bord du bus, des ateliers de prévention « Palp'Action » ainsi qu'une mammographie pour les femmes de plus 50 ans, sont proposés de manière totalement gratuite.



410

personnes en atelier de prévention

270

consultations avec le médecin

248

actes de mammographie et/ou échographie.



SORTIR

Encourager la pratique sportive



ZOOM SUR L'EKIDEN

L'Ekiden du golf de Roissy offre l'opportunité aux clubs sportifs, entreprises et coureurs passionnés du territoire de se mesurer en équipes de six personnes à la distance mythique du marathon, soit 42,195 km. Parmi ces équipes, certains agents de l'agglomération ont participé, vivant une journée dédiée à la cohésion d'équipe, au sport, à la bonne humeur et au dépassement de soi. Cet événement, qui s'est déroulé le dimanche 16 avril 2023, revêt également une dimension sociale importante grâce à la collaboration avec l'association FUNGANA. Nous avons pu intégrer un aspect solidaire en recueillant des dons de la part des participants, comprenant des tex-

tiles et des articles de vélo, destinés aux enfants au Kenya. Ainsi, cette journée sportive a pris une dimension plus significative en contribuant à une cause sociale louable.



450
coureurs

75 équipes
de 6 coureurs

42,195 km
parcours

50
bénévoles mobilisés



PERSPECTIVES 2024

La 4^e édition s'est déroulée le 28 avril 2024, avec l'objectif d'accueillir cent équipes et davantage d'équipes « entreprises ». Le parcours a été officiellement validé et homologué par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) via l'obtention d'un label régional, qualificatif pour les prochains championnats de France d'Ekiden.

▪ SOUTIEN À DES MANIFESTATIONS À FORT RAYONNEMENT



La communauté d'agglomération soutient les projets d'intérêt communautaire à caractère ponctuel et événementiel sur le territoire, comme des manifestations sportives et/ou de loisirs exceptionnelles (hors championnats ou rencontres habituelles). Convaincus de l'apport de la pratique sportive et du dynamisme engendré par l'organisation de manifestations, les élus ont souhaité que l'agglomération soit un partenaire logistique et/ou financier de toutes les manifestations sportives à dimension intercommunale. Afin de répondre à la demande, l'enveloppe allouée pour l'aide à la manifestation à fort rayonnement a été augmentée de 10 %, passant ainsi de 100 000 € à 110 000 €. Au total, ce sont vingt-six associations sportives qui ont bénéficié de ce soutien, avec des montants variant de 500 € à 20 000 € et de nombreuses rencontres avec les porteurs de projet.



PERSPECTIVES 2024

En cette année Olympique, Roissy Pays de France souhaite intensifier son accompagnement envers ses communes. Dans cette optique, l'obtention du label « Terre de Jeux » permet à la communauté d'agglomération de célébrer les Jeux Olympiques avec les communes volontaires, en mettant en avant l'esprit olympique. Une enveloppe exceptionnelle (1 M€) a été votée pour soutenir toutes les actions d'envergure menées par les communes autour des JO Paris 2024 : fan zone, passage de la flamme olympique, etc. De même, une seconde enveloppe de 2 M€ sera disponible pour financer des travaux de rénovation d'équipements sportifs sur le territoire, par le biais d'attributions de fonds de concours.

▪ LA SOIRÉE DES CHAMPIONS

La communauté d'agglomération permet, par le biais de sa politique sportive, de soutenir les sportifs de haut niveau licenciés dans une association sportive située sur le territoire. C'est à l'occasion de la « soirée des champions » que ces athlètes sont mis à l'honneur. À cette occasion, ils reçoivent une bourse selon leur catégorie : reconversion, collectifs nationaux, espoirs, relève, seniors, élite et prix exceptionnel, afin de les aider à poursuivre leur progression sportive et véhiculer au plus haut niveau l'image de l'agglomération. Cette cinquième édition s'est déroulée le mercredi 6 décembre 2023 au Centre culturel Jacques Prévert à Villeparisis.



EN 2023, C'EST :

- **133 400 €** montant total des bourses versées aux sportifs ;
- **72** athlètes récompensés ;
- **2** sportifs handisports ;
- **16** clubs du territoire représentés ;
- **17** disciplines mises à l'honneur.

Favoriser l'accès à la culture

▪ ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE

Le musée intercommunal ARCHÉA acquiert des collections archéologiques du territoire :

ARCHÉA a vocation à conserver et valoriser les collections archéologiques mises au jour sur le territoire des quarante-deux communes. Lorsque l'agglomération acquiert la propriété des collections, celles-ci peuvent être inscrites à l'inventaire réglementaire du musée et ainsi bénéficier d'une protection juridique : elles sont imprescriptibles et inaliénables. L'équipe du musée travaille donc à la conservation du patrimoine « mutualisé » des communes du territoire.

En 2023, ARCHÉA a présenté en commission scientifique régionale de la direction des affaires culturelles d'Île-de-France, les objets archéologiques provenant du site de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul à Gonesse, afin d'inscrire cent quatre-vingt-trois nouveaux objets particulièrement significatifs à l'inventaire du musée. Plusieurs opérations archéologiques menées par l'Inrap (Institut national des recherches archéologiques préventives) ont permis de mettre au jour de 2010 à 2012 de nombreuses structures témoignant de l'évolution du bâti et des transformations de cette église entre le 11^e et le 18^e siècle.

Elles ont surtout mené au dégagement d'un ensemble de trois cent trente-six sépultures d'habitants inhumés entre la période mérovingienne (VI^e-VII^e siècles) et la fin du XVIII^e siècle. Les collections provenant de ces fouilles (céramiques, tissus archéologiques, bijoux et fragments de sarcophages en plâtre) ont été acquises par l'agglomération pour son musée et documentées dans le cadre du chantier des collections. Elles représentent un ensemble exceptionnel qui atteste de l'évolution des pratiques funéraires et de la vie quotidienne du territoire sur une période de plus de mille ans.



CHIFFRES CLÉS

- **183** objets portés à l'inventaire du musée ;
- Plus de **1 200** objets mis au jour ;
- **22** supports pédagogiques conçus et partagés en open source ;
- **55** objets passés en traitement de conservation-restauration ;
- **3** semaines de prises de vues des collections avec un photographe professionnel.



PERSPECTIVES 2024

Suite à la validation de la commission scientifique régionale d'acquisition, les cent quatre-vingt-trois objets seront marqués avec leur numéro d'inventaire et intégrés à l'inventaire réglementaire du musée. Les collections pourront être présentées en exposition à ARCHÉA ou dans d'autres musées de France. Elles seront également visibles sur la base nationale en ligne des collections des Musées de France (Plateforme POP- base Joconde).

Les chantiers de l'OREI (Organisation des recherches en environnements invisibles) :

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les 15 et 17 septembre 2023, le musée intercommunal ARCHÉA a programmé un spectacle inédit sur le territoire, « *Les chantiers de l'OREI* » de la compagnie *Décor sonore* en résidence artistique dans les espaces du musée. Après avoir arpenté les rues de Louvres à la recherche de sons inédits, la compagnie a présenté ses résultats poétiques et burlesques dans le cadre d'un spectacle grand public « *Les chantiers de l'OREI* ». D'abord dévoilée à des classes du territoire à l'occasion

des « *Enfants du Patrimoine* » puis au grand public à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, cette création artistique décalée s'est intéressée aux manifestations acoustiques de notre environnement, en interpellant les visiteurs par la création surréaliste de « phénomènes paléophoniques », c'est-à-dire la présence de sons soi-disant conservés par les matériaux. Au cours des visites guidées de ces prétendus « chantiers de fouilles », six classes élémentaires et le public individuel ont été « initiés » aux techniques de cette science surréaliste, la « paléophonie », pour poser ainsi une oreille nouvelle sur le patrimoine archéologique.



PERSPECTIVES 2024

Le spectacle « *Les chantiers de l'OREI* » pourra être reproduit dans d'autres lieux de l'agglomération. Par ailleurs, les manifestations nationales, Nuit des musées, Journées de l'archéologie, Journées du patrimoine, Fête de la science, seront l'occasion en 2024 de proposer une nouvelle programmation et des créations inédites aux visiteurs d'ARCHÉA.

Colloque « Nourrir les Franciliens de la grande culture à la transition agroécologique (18^e – 21^e siècle) » 8 et 9 décembre 2023, à l'abbaye de Royaumont :

Le colloque a été organisé grâce à la collaboration de plusieurs directions et services de l'agglomération (culture et patrimoine, aménagement/environnement et agriculture, communication) sous la coordination de la mission Patrimoines. La thématique, elle-même, renvoie à l'histoire et l'identité de la Plaine de France, territoire éminemment agricole, et témoigne en outre de solidarité et de coopération au sein du territoire.

Ce colloque, ouvert à tous, a rassemblé chercheurs, institutions publiques, professionnels et associations pour réfléchir et échanger sur la place de l'agriculture en Île-de-France. En croisant les approches et les spécialités, les intervenants ont fait dialoguer les disciplines et les acteurs de différents horizons, en inscrivant les questions d'actualité dans une perspective historique, afin de dessiner des pistes pour l'avenir. Durant quatre demi-journées, une session d'introduction pour « contextualiser » le débat, puis trois tables rondes sur les thématiques « produire », « distribuer et nourrir » et « aménager », ont questionné les liens entre activités et espaces agricoles, espaces urbains et périurbains,

en réfléchissant sur une offre alimentaire durable dans le contexte actuel d'urgence écologique. En marge du colloque, ont été présentées l'exposition *Le Pays de France*, terre nourricière, les photographies de Geoffroy Mathieu - *Nouvelles ruralités*, et les capsules audiovisuelles des Neufs de Transilie, *Mémoires agricoles*.



CHIFFRES CLÉS

- 2 jours de colloque ;
- 18 intervenants ;
- 132 participants ;
- 2 expositions ;
- 9 capsules audiovisuelles sur le patrimoine agricole.



➔ Retrouvez ces capsules sur www.youtube.com/@communautedagglomerationro4463/videos



• IMAGE ET CINÉMA

Le cinéma intercommunal de l'Ysieux à Fosses :

Le cinéma de l'Ysieux, en plus de son travail de programmation hebdomadaire, œuvre à mettre en lien plusieurs acteurs du territoire, à travers des actions d'éducation aux images ou bien des temps de rencontre. Le cinéma de l'Ysieux est un lieu de partage et de convivialité. Chaque semaine, des temps sont dédiés au lien social avec des séances accompagnées d'un accueil café avant la diffusion du film. Il programme plus de trois cents films par an pour plus de mille cinq cents séances. Une grande partie des actions envers le « tout public » ont pour but d'apporter un éclairage averti sur des sujets de société. Pour cela, le cinéma s'inscrit dans les grands événements de la section culture et patrimoine (*BAM !*, festival *Livre comme l'air*, festival *En images*).

La Toile filante – Circuit itinérant de cinéma :

Le circuit itinérant de cinéma *La Toile filante* est un outil de collaboration entre les communes et l'agglomération mais également entre les différentes structures intercommunales, les établissements scolaires et des structures associatives. De nombreuses séances ont eu lieu afin de donner accès au cinéma à des publics en difficulté pour se déplacer (écoles en zone blanche et résidence de personnes âgées).

Le circuit itinérant, est un vecteur de collaboration artistique et de mise en place de projet sur un large territoire impliquant différentes disciplines et actions culturelles. Une résidence artistique en milieu scolaire a notamment eu lieu (en coopération avec l'Espace Germinal à Fosses et le cinéma municipal Le Concorde pour le lycée de Dammartin-en-Goële, un collège de Sarcelles et l'école de Juilly).

Le festival de cinéma en plein air « *L'été de la Toile filante* » a permis une mutualisation des moyens entre communes et agglomération (moyens humains, techniques et communicationnels).

Les nombreuses actions culturelles (ateliers en centre de loisirs, établissements scolaires, et lors de festivals - *BAM !*, *Image par image*) ont contribué à développer l'activité entre structures (intercommunales – médiathèque, associatives – Écrans VO).

CHIFFRES CLÉS

- Plus de **100** séances accompagnées par un accueil dédié ;
- **39** actions de médiation tout public ;
- **28** partenaires.



PERSPECTIVES 2024

Le cinéma intercommunal a fermé ses portes le 26 février 2024 pour travaux. L'occasion d'initier des actions au plus près du public (école, résidence de personnes âgées, centre de loisirs, centre social, etc.).



CHIFFRES CLÉS

- **106** séances publiques ;
- **8 200** spectateurs ;
- **14** communes bénéficiaires ;
- **550** spectateurs dans le cadre du Festival L'été de la Toile filante.



Réseau des cinémas :

La mise en réseau des cinémas publics de l'agglomération (Le Concorde à Mitry-Mory, Jacques Prévert à Gonesse, L'écran – Le Cube à Garges-lès-Gonesse et l'Ysieux à Fosses) permet une mutualisation des ressources pour mettre en place des actions culturelles. La collaboration des différentes équipes des cinémas permet d'identifier des temps forts dans lesquels inscrire ces actions.

À travers trois actions culturelles identifiées, le réseau des cinémas publics propose de développer les festivals préexistants sur le territoire : *Livre comme l'air*, festival des courts-métrages des jeunes de Gonesse et *En images*. Par ailleurs, ces actions ont été mises en place permettant de proposer une offre ciblée à différentes catégories d'âges : une tournée de ciné-spectacles pour les 3 – 6 ans, un stage d'été de réalisation de film pour les 12 – 25 ans et des ateliers d'initiation à la critique cinématographique pour les 25 ans et plus.



CHIFFRES CLÉS

- 1 week-end de tournée de ciné-spectacles ;
- 3 semaines de stages de réalisation ;
- 1 mois d'ateliers critiques ;
- 3 ciné-rencontres ;
- 100 spectateurs mobilisés.

▪ LECTURE PUBLIQUE

La rentrée littéraire dans le réseau des médiathèques :

Du 30 septembre au 19 octobre 2023, un groupe de médiathécaires volontaires de l'agglomération a organisé un événement autour de la « rentrée littéraire ». Ainsi, plusieurs rendez-vous ont été proposés aux usagers. Leur sélection de titres, faisant l'actualité de l'édition, a ainsi été présentée aux usagers dans au moins deux structures. Cette action a présenté plusieurs avantages pour les médiathécaires comme pour le grand public. Elle a permis de consolider la solidarité existante entre les médiathécaires du réseau de lecture publique, et de renforcer la cohésion d'équipe et le travail transversal. La préparation en amont stimule la lecture des ouvrages, source de motivation pour les médiathécaires. L'action a permis aux médiathécaires et aux usagers de réagir et de participer à l'actualité culturelle, et de se prêter au jeu des pronostics. Par ailleurs, l'initiative a encouragé les usagers à se déplacer sur le territoire, ce qui a permis de capter un nouveau public. À l'issue, le choix des médiathécaires s'est montré pertinent, puisque plusieurs titres sélectionnés ont été primés en octobre.



CHIFFRES CLÉS

- 10 médiathèques intercommunales et 4 médiathèques municipales participantes ;
- 15 bibliothécaires impliqués ;
- chaque bibliothécaire s'est déplacé dans au moins 2 structures ;
- 43 titres présentés ;
- 15 dates / rendez-vous ;
- 1 navette circulant dans 30 médiathèques ;
- des milliers de ressources numériques (presse en ligne, VOD, plateformes d'apprentissage, etc.) accessibles en ligne depuis un smartphone ou un ordinateur.

Les festivals « BAM ! » et « Livre comme l'air » :



Les médiathèques du réseau Roissy Pays de France organisent deux festivals par an : *Livre comme l'air* autour de la littérature jeunesse au printemps, et *BAM !* festival de pop culture en automne pour les publics adolescents et jeunes adultes. Les thématiques et programmes des festivals sont construits plusieurs mois à l'avance par des référents dans les médiathèques intercommunales et municipales de l'agglomération Roissy Pays de France.

Les festivals se clôturent par une journée de salon qui réunit des bibliothécaires référents, des auteurs, des éditeurs et d'autres partenaires culturels de l'agglomération autour d'animations construites pour l'occasion. Ces temps forts participent au rayonnement de la lecture publique sur le territoire et en dehors. Ces événements fédérateurs permettent aux médiathécaires de tisser des liens sur la base d'appétences et de compétences communes, de « faire réseau » en mutualisant les compétences de chacun, de favoriser la cohésion d'équipe et le travail transversal, source d'enrichissement professionnel stimulante. Enfin, ces événements permettent aux auteurs invités d'entretenir leur réseau professionnel et de soutenir la création (commande d'œuvres originales), les auteurs, illustrateurs, artistes et libraires du territoire et encouragent la coopération culturelle du territoire entre artistes, institutions, associations et acteurs culturels (cinéma, bibliothèques, micro folies). À titre d'exemple, le festival *BAM !* a touché vingt communes dans vingt-neuf lieux différents et a réuni plus de cinq cents personnes lors de son salon du 18 novembre 2023.



© ville de Villeparisis

▪ ACTIONS CULTURELLES

Des fonds de concours patrimoniaux et culturels :

Les fonds de concours patrimoniaux et culturels s'inscrivent dans une logique redistributive, dans le cadre de la solidarité entre l'agglomération et les communes, pour les aider à investir dans de nouveaux équipements culturels ou à restaurer leur patrimoine.

En 2023, six fonds de concours patrimoniaux et culturels ont été attribués pour les projets suivants :

- Marly-la-Ville pour la rénovation de la salle multifonction de musique et des associations ;
- Survilliers, pour la rénovation de l'espace culturel de la Bergerie ;
- Villeparisis, deux fonds de concours pour renouveler l'éclairage du centre culturel Jacques Prévert et entamer la phase 1 des travaux du nouveau conservatoire municipal ;
- Villeneuve-sous-Dammartin, pour rénover les boiseries et le retable du maître-autel de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul ;
- Vémars, pour les travaux du château de la Motte.

Par ailleurs, l'année 2023 a vu se réaliser des travaux pour lesquels des fonds de concours avaient été attribués les années précédentes. Ainsi, après une importante restauration, le tableau de La Vierge à l'Enfant a retrouvé sa place dans l'église de Gressy. La restauration de l'église de Villiers-le-Bel, commencée en 2018, a pu s'achever, ainsi que celle de l'église de Villeneuve-sous-Dammartin.



PERSPECTIVES 2024

Un accent sera mis sur les projets de création, de rénovation d'équipements culturels ou de restauration de patrimoine en attribuant plusieurs fonds de concours aux communes qui le souhaitent. À l'étude : évolution des critères d'éligibilité (augmentation des taux et des plafonds d'intervention et élargissement des dépenses éligibles).



L'orchestre DÉMOS Roissy Pays de France :

DÉMOS est un projet d'éducation musicale d'excellence à vocation sociale et solidaire, pour des jeunes de 7 à 12 ans n'ayant jamais pratiqué la musique ou éloignés des pratiques culturelles. Son organisation repose sur la coopération avec sept communes du territoire et la Philharmonie de Paris, et sur la collaboration avec des référents sociaux locaux et des artistes intervenants professionnels.

L'Orchestre symphonique DÉMOS Roissy Pays de France est composé d'une centaine d'enfants issus des communes d'Arnouville, Écouen, Louvres, Marly-la-Ville, Mity-Mory, Survilliers et Villiers-le-Bel. Chaque ville forme un groupe d'environ quinze enfants, avec un pupitre d'instruments dédiés (cordes, bois ou cuivres), qui bénéficie de deux ateliers hebdomadaires encadrés par des musiciens, chorégraphes et chefs de chœur et d'un rassemblement (tutti) par mois, en orchestre complet. À la fin de chaque année du cycle triennal, un concert est organisé. En 2023, le concert de l'année 1 a été organisé pour la première fois sur le territoire de Roissy Pays de France, à Gonesse. Les jeunes musiciens ont interprété *la Marche des Matelots*, extrait de l'opéra *Alcyone* de Marin Marais et chanté *Kalinifta*, traditionnel gréco-italien.

L'année 2023 a été marquée par la prise en main pleine et entière par l'agglomération de l'organisation et de la gestion des orchestres DÉMOS, auparavant portés par la Philharmonie de Paris. L'agglomération est donc désormais employeuse de la totalité des artistes intervenants, quel que soit leur régime professionnel, et pilote la mise en œuvre de l'orchestre de A à Z, avec le soutien et dans le cadre d'un partenariat étroit avec la Philharmonie de Paris. Le pilotage interne a permis de développer une cellule interne DÉMOS, associant différents pôles et directions : Culture et patrimoine, SAF, RH, Finances.

En 2023, l'agglomération a initié un programme de sorties culturelles gratuites à destination des enfants participant à DÉMOS, afin de leur faire découvrir les ressources et la richesse du territoire et de contribuer à leur appropriation des pratiques culturelles.

Un deuxième orchestre DÉMOS a été mis en place depuis février 2023. Cet « orchestre avancé » s'adresse à des jeunes de 10 à 15 ans et résidant prioritairement sur des territoires relevant de la politique de la ville ou des territoires ruraux. Il est ouvert, pour moitié, à des jeunes issus du premier cycle de DÉMOS Roissy Pays de France 2019-2022, et à des élèves de fin de cycle 1 des conservatoires et établissements d'enseignement musical de l'agglomération. Son accès est gratuit pour les jeunes qui y participent. Il concerne environ cinquante jeunes, qui se sont produits pour la première fois lors du concert annuel de juin 2023, aux côtés de l'orchestre débutant.



CHIFFRES CLÉS

- 2 orchestres ;
- 150 enfants ;
- 7 villes partenaires ;
- 11 écoles de musique et conservatoires partenaires ;
- 316 ateliers ;
- 8 rassemblements menés ;
- 716 heures d'interventions artistiques.



PERSPECTIVES 2024

2024 constituera la moitié du cycle triennal DÉMOS, le concert de fin d'année 2 (2023 / 2024) s'est déroulé à l'Espace Charles Aznavour à Arnouville le 15 juin 2024, et la troisième et dernière année du cycle commencera en septembre 2024.

Les liens avec le réseau intercommunal des médiathèques seront développés avec des projets communs, visant à faire connaître les équipements à tous les enfants, et une sortie au salon du festival de littérature jeunesse Livre comme l'air sera organisée.

Une résidence artistique avec le photographe et réalisateur Samuel Bollendorf sera menée et aboutira à une exposition de « photographies parlantes » et à la publication d'un ouvrage.

Les résidences-missions d'éducation artistique et culturelle :

Elles s'appuient sur des collaborations avec des artistes, qui transmettent leur démarche de création à des publics habitants ou usagers de micro-territoires. Ces micro-territoires sont composés de plusieurs communes volontaires qui coopèrent avec l'agglomération et un artiste, pour élaborer et mener un projet artistique et culturel qui mutualisent leurs ressources.

En 2023, l'agglomération a porté, avec le soutien de la DRAC et des Départements du Val d'Oise et de Seine-et-Marne, quatre résidences-missions qui se sont déployées dans douze villes du territoire : Compans, Écouen, Fosses, Gonesse, Goussainville, Louvres, Marly-la-Ville, Mitry-Mory, Sarcelles, Surveilliers, Villeparisis et Villiers-le-Bel, avec des publics de toutes générations qui ont pu découvrir des démarches de création ou de travail, dans des champs artistiques et culturels très variés : la danse électro, la photographie, les arts plastiques et le journalisme.

Les partenariats culturels territoriaux :

Des partenariats sont conclus avec des acteurs culturels implantés ou rayonnant sur le territoire, dans une logique de coopération : les projets sont co-construits avec les acteurs culturels et les communes volontaires. Outre les équipements intercommunaux, ces projets concernent notamment des communes où l'offre culturelle est moins développée, dans une logique de solidarité et d'équité d'accès à la culture.

En 2023, neuf partenariats culturels territoriaux ont été conclus, dont un nouveau avec l'Espace Germinal à Fosses. Ils concernent une diversité de disciplines artistiques, en complémentarité et en articulation avec l'offre proposée par les équipements culturels intercommunaux. Ils conjuguent de la diffusion territoriale, des résidences et des ateliers et visites de lieux culturels, proposant ainsi une offre artistique tout au long de l'année.



PERSPECTIVES 2024

Quatre nouvelles résidences-mission d'éducation artistique et culturelle ont été relancées en partenariat avec douze communes, dans le cadre d'un nouveau Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle avec l'État.



• LES PARTENARIATS CULTURELS TERRITORIAUX

Le Théâtre de la Vallée

C'est en favorisant l'itinérance et l'adaptation des créations dans des lieux non dédiés (médiathèques, salles des fêtes, structures petite enfance, etc.), notamment en zones rurales ou périurbaines, que la compagnie s'emploie à favoriser la fréquentation des œuvres ainsi que la diffusion de son répertoire théâtral. En 2023, l'agglomération a accueilli *les Piccolos, petites formes théâtrales* à destination du jeune public, dans les médiathèques du réseau et dans six communes.

Écrans VO

Le partenariat avec l'association des cinémas du Val d'Oise, Écrans VO, s'est traduit par la réalisation d'ateliers autour du cinéma d'animation, dans le cadre du festival Image par image, menés dans le réseau intercommunal des médiathèques et lors d'une journée professionnelle au cinéma de l'Ysieux (21 ateliers et 302 participants). Écrans VO a également mené des ateliers dans le cadre du nouveau festival initié par le Cinéma de l'Ysieux, *L'été de la Toile filante*, avant les projections en plein air (soit 7 ateliers et 54 participants).

CirqueEvolution

Au printemps, Villeparisis a accueilli la compagnie EA EO pour la création du spectacle « *Les Fauves* », en partenariat avec deux autres communes (Fosses et Mitry-Mory). Le chapiteau-bulle aux dimensions impressionnantes s'est installé du 3 au 19 avril et a ouvert pour trois représentations tout public, qui ont réuni plus de 800 spectateurs de tout le territoire. D'autres interventions et petites formes « *Allô jonglage* » de la compagnie Première Intention se sont déroulées en amont dans quatre communes (Thieux, Compans, Gressy, Claye-Souilly) touchant près de 180 personnes. À l'automne, six autres communes (Écouen, Le Thillay, Louvres, Puiseux-en-France, Rouvres, Vémars) ont accueilli deux duos de cirque « *La Fabuleuse histoire de Bazarkus* » (compagnie Lamento) et « *Cousumain* » (cie BAL). Des ateliers d'initiation au cirque ont été également menés.



La Fondation Royaumont

Le partenariat avec la Fondation Royaumont s'est traduit cette année par l'organisation de deux concerts dans des lieux patrimoniaux et de parcours scolaires avec les communes. L'ensemble Sarbacanes a joué en plein air dans le parc de la Maison François Mauriac à Vémars début juin, rassemblant près de 450 personnes. Début décembre, à l'église de Surveilliers, l'ensemble de musique médiévale Apotropaïk a joué un programme autour de Tristan et Iseut. Ces deux concerts ont été précédés d'actions culturelles avec l'école de musique de Saint-Witz, le centre de loisirs de Vémars, et en associant les élèves des orchestres DÉMOS Roissy Pays de France. Quatre parcours d'ateliers et de spectacles musicaux à destination du jeune public ont également été réalisés entre mai et octobre avec les élèves de 11 communes (16 écoles), et 10 représentations en temps scolaire ont également été jouées à Royaumont pour ces classes, soit 860 spectateurs.

Les Escales, voyage musical et gourmand

À qui le Tour a proposé en juin-juillet 2023 la deuxième édition des Escales, voyage musical et gourmand, avec des artistes internationaux d'excellence (Congo, Colombie, États-Unis) dans trois communes : Gonesse, Écouen et Compans. L'association a également proposé un nouveau rendez-vous musical en médiathèque, les Live de poche, qui propose une rencontre privilégiée avec un artiste (concert et interview qui sont ensuite podcastés). Deux médiathèques ont testé le concept cette année : Le Cube-Garges, avec le contrebassiste Kham Meslien, et la médiathèque Elsa Triolet à Villeparisis, avec le flûtiste touche-à-tout Yann Solo.

Olympiade culturelle

En juillet, sur proposition du Département du Val d'Oise et dans le cadre de l'Olympiade culturelle, l'agglomération a accueilli le collectif ORBE en résidence, durant une semaine, dans l'espace public à Louvres, en partenariat avec le musée ARCHÉA et la ville de Louvres. Des ateliers de couture ont été organisés le matin avec des jeunes, afin de réaliser des fanions, maillots et accessoires de jeu, tandis que l'après-midi se sont déroulés des ateliers d'expression corporelle autour des rites sportifs et des jeux de ballon. Une restitution sous forme de déambulation urbaine s'est déroulée dans la ville, dans le quartier des Silots.



Primo

La cinquième édition du Festival des arts de la rue *PRIMO*, porté par le Moulin Fondu, en partenariat avec Roissy Pays de France, s'est déroulée durant un mois en septembre et octobre dans quatorze communes, proposant des spectacles de cirque et du théâtre dans l'espace public, attirant plus de 4 000 spectateurs. Trois temps forts ont rythmé la manifestation à Villeparisis, Gonesse et Villiers-le-Bel, dont une semaine de résidence de création in situ et d'ateliers de la compagnie de trampoline Hors Surface, dans un quartier politique de la ville de Villiers-le-Bel, au pied des immeubles, dans le cadre de l'Olympiade culturelle (« Trampo-ville »). L'association a par ailleurs organisé des ateliers d'initiation au trampoline et une conférence-atelier sur l'histoire des arts de la rue, en parallèle des spectacles. Une journée à destination des professionnels a aussi été organisée, en partenariat avec le réseau international Circostrada, et a rassemblé près de 100 programmeurs du cirque et des arts de la rue du monde entier, venus découvrir la compagnie Hors Surface à Villiers-le-Bel, donnant ainsi une visibilité inédite à l'agglomération. Cet événement est devenu le grand rendez-vous culturel de Roissy Pays de France, très attendu par les communes.

Battle Bad

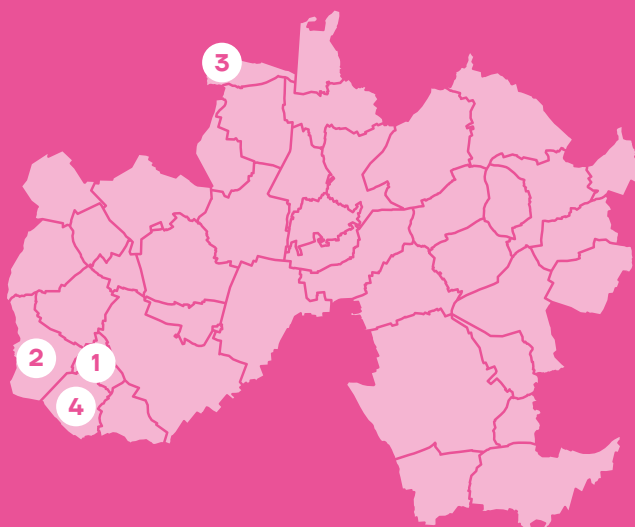
Le partenariat avec l'association BAD s'est renforcé avec la reconduction du « Battle Bad » à Sarcelles en septembre, compétition internationale de danse hip-hop attirant un public amateur et professionnel nombreux sur trois jours d'événement, ainsi qu'un nouveau projet : le « Battle Kids », dédié aux jeunes danseurs amateurs de moins de 16 ans, dont la première édition s'est tenue à Louvres en décembre, attirant des participants et leur famille de tout le Nord parisien. Deux stages ont été proposés en amont à Louvres et Écouen.

La compagnie ACTA

En 2023, le partenariat avec la compagnie ACTA s'est articulé autour d'une exposition sur le land art, avec le plasticien Marc Pouyet, qui a été diffusée dans trois médiathèques du réseau intercommunal à Villiers-le-Bel et Claye-Souilly, en association avec trois crèches et structures petite enfance du Val d'Oise et de Seine-et-Marne, qui ont accueilli des ateliers en amont. Un nouveau projet expérimental de résidence d'immersion en structure petite enfance a également été mené avec deux compagnies à la structure intercommunale multi-accueil Les Pitchounes à Dammartin-en-Goële.

Espace Germinal

En octobre et novembre, l'agglomération a initié un nouveau partenariat musical et chorégraphique avec l'Espace Germinal, pour un temps fort de diffusion dans les petites communes : « Par les villages – Itinérance en Pays de France ». Cette première édition s'est déroulée dans cinq communes : Claye-Souilly, Compans, Puiseux-en-France, Rouvres et Survilliers, qui ont accueilli trois spectacles et concerts : un chanteur folk contemporain, Éric Chenaux, un spectacle de danse jeune public « Je suis tous les dieux » de Marion Carriau, et deux chanteuses et musiciennes italiennes, Deborah Walker et Silvia Triozi (musique de création). Les spectacles ont été précédés d'ateliers et rencontres avec les artistes dans chaque commune, ce qui a permis d'attirer un public curieux et à l'écoute de ces propositions artistiques inédites.



1 ARNOUVILLE

À l'horizon 2025, les habitants pourront avoir accès à une nouvelle médiathèque de proximité située dans le périmètre du pôle gare. Ce nouvel équipement sera intégré dans un ensemble immobilier comprenant également une surface commerciale. Ce projet aura connu une avancée significative en 2023, avec le démarrage des travaux dans le courant de l'été, officialisé par la traditionnelle cérémonie de pose de la première pierre le 18 octobre, en présence de tous les acteurs du projet, et par l'autorisation de la signature du contrat relatif à l'acquisition de la coque brute dans laquelle sera aménagée la médiathèque, suivie elle-même de la signature de l'acte authentique d'achat fin novembre. Une consultation a été lancée en vue de la sélection d'une maîtrise d'œuvre, qui aura pour mission de coordonner les travaux et l'implantation du mobilier et de la signalétique dans la coque. Les équipes ont en parallèle travaillé sur la constitution des collections. Le fonds sera composé d'une partie des documents existants complétée et actualisée par des acquisitions.

CHIFFRES CLÉS

- **1 040 m²** de surface plancher ;
- **33 000** documents ;
- **4,5 M€ HT** pour le bâtiment, le mobilier et le matériel ;
- **250 000 €** pour constituer les collections ;
- **2025** date d'ouverture au public (4^e trimestre).

2 SARCELLES



Après l'inauguration des nouveaux locaux de la médiathèque Anna-Langfus en octobre 2022, l'agglomération poursuit son travail d'aménagement culturel en dotant le territoire d'une nouvelle médiathèque, implantée dans la partie nord de la commune. Cette nouvelle médiathèque est intégrée à un centre socioculturel qui regroupe des services culturels municipaux et des associations locales. En dehors de ses propres espaces, l'équipe de la médiathèque pourra utiliser les autres installations du centre, comme l'auditorium, les halls d'exposition ou les jardins paysagers. L'agglomération concourt financièrement à la réalisation de ces espaces partagés.

Fruit d'un travail de partenariat avec la ville de Sarcelles, ce projet réalisé en co-maîtrise d'ouvrage est exemplaire à plus d'un titre. Il permet à la fois de réaliser un travail de réhabilitation d'un bâtiment patrimonial emblématique du village, en l'occurrence la propriété de Giraudon, de doter la ville d'un nouveau parc urbain ouvert au public, de renforcer l'offre en équipement culturel du nord de la ville et de faciliter le travail de collaboration avec le tissu associatif.

Les travaux engagés en 2022 se sont poursuivis en 2023 selon le calendrier défini. En parallèle, le marché de mobilier de la médiathèque a été notifié et les spécifications techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement ont été clarifiées.

CHIFFRES CLÉS

- **500 m²** de surface plancher ;
- **17 000** documents ;
- **2,4 M€ HT** pour le bâtiment et le mobilier ;
- **250 000 €** pour les collections ;
- **2025** date d'ouverture au public (1^{er} trimestre).

3 FOSSES



Le cinéma intercommunal de l'Ysieux, inauguré en 1986, fait l'objet d'un programme de démolition-reconstruction qui permettra au public et aux professionnels de bénéficier, à partir du dernier trimestre 2025, d'un équipement fonctionnel, aux normes et qui permettra de déployer une politique culturelle ambitieuse en matière de cinéma et d'image.

Le nouveau cinéma comprendra sur deux niveaux : deux salles de 157 et 73 places, une terrasse permettant des projections en plein air, un espace d'accueil plus convivial, une salle de médiation pour le travail avec les groupes et notamment avec le jeune public, ainsi que des bureaux et des installations techniques de dernière génération. Les espaces extérieurs, parvis et axes de circulation piétonniers, font également l'objet d'une étude de requalification.

Plusieurs étapes clés ont été franchies en 2023, comme le dépôt et l'instruction du permis de construire, ou les différentes phases d'études (APD, PRO, DCE) qui ont précédé le lancement des marchés de travaux effectué fin décembre. L'année 2023 aura permis également de déposer les dossiers de subvention auprès des principaux partenaires institutionnels : l'État dans le cadre de la campagne DSIL 2023, le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), la Région et le Département du Val d'Oise.



PERSPECTIVES 2023 / 2024

Attribution des marchés de travaux au début du premier trimestre, installation de chantier et début des travaux au deuxième trimestre. Durée des travaux : 18 mois, pour une ouverture au public au dernier trimestre 2025.

4 GARGES-LÈS-GONESSE



Ouverte au public depuis le 24 janvier et inaugurée le 30 mars, au sein d'un pôle d'innovation culturelle interdisciplinaire qui regroupe plusieurs équipements communaux et qui place le numérique au centre de sa démarche artistique et de sa réflexion sur les enjeux de société, la médiathèque Le Cube, à Garges-lès-Gonesse, a rapidement trouvé son public (cf. données clés).

Le pôle lui-même a suscité un grand intérêt et a fait l'objet toute l'année de nombreuses visites organisées par l'agglomération ou en collaboration avec celle-ci, comme à l'occasion des Journées de l'architecture le 14 octobre, ou des journées de découverte de la CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val d'Oise) le 7 décembre, consécutivement à sa nomination au « Palmarès de la construction durable en Val d'Oise 2023 » dans la catégorie « Équipement culturel ».

L'année 2023 aura permis également à la médiathèque de développer différentes initiatives culturelles transversales avec les autres équipements du Cube, et de faire découvrir l'équipement au public du territoire, aux partenaires et aux professionnels de la région, mais également de stabiliser le fonctionnement en finalisant les recrutements, en poursuivant les axes de travail prioritaires et en clarifiant les missions de l'établissement.

CHIFFRES CLÉS

- **3 342** adhésions ;
- **5 386** emprunteurs actifs ;
- **75 582** prêts ;
- **85 508** entrées ;
- **100 à 200** séjournants (moyenne de personnes présentes sur place à un instant T) ;
- **311** groupes accueillis.

Des aides directes aux habitants avec #monagglomaid

Le dispositif #monagglomaid est l'expression de la volonté de l'agglomération d'être au plus proche de la population du territoire et de ses acteurs publics et associatifs. Solidaire, l'agglomération mobilise des moyens pour que chaque enfant du territoire puisse accomplir un parcours de formation dans les domaines sportifs ou culturels qui lui permette de s'épanouir, et elle contribue par son engagement à la vitalité du tissu associatif et des établissements d'enseignement artistique du territoire. Enfin, l'agglo prend en charge une partie des frais liés aux transports scolaires avec le Pass'agglo Transports scolaires pour les étudiants, lycéens et collégiens.



▪ LE PASS'AGGLO SPORT

Après un fort succès en 2022, l'année 2023 a été marquée par un succès grandissant du dispositif. Ce sont près de 18 463 Pass'agglo Sport qui ont été distribués cette année. Cette aide a permis aux familles de réduire le coût de l'inscription de leur enfant dans l'une des 500 associations sportives du territoire. L'enveloppe du projet représente 922 808 €.



▪ LE PASS'AGGLO CULTURE

Le Pass'agglo culture est un dispositif de soutien aux familles qui vise à encourager la pratique des activités culturelles et des apprentissages artistiques des enfants de moins de 18 ans. Pour en bénéficier, ceux-ci doivent être domiciliés dans l'une des communes du territoire intercommunal et être inscrits dans un équipement public ou une association qui dispense des cours ou propose des activités dans les champs disciplinaires suivants : musique, danse, théâtre, arts plastiques, arts de la rue et arts numériques. Il permet à chaque enfant de bénéficier d'un pass d'une valeur de 50 €.

Pour sa deuxième année de mise en place, le dispositif a connu une progression significative, puisque l'on comptabilise 4 281 bénéficiaires en 2023, contre 3 149 en 2022. Les moyens mis en place par l'agglomération, notamment le recrutement de deux agents vacataires en charge de l'instruction des dossiers, ont permis aussi d'améliorer la fluidité de traitement des demandes. La mobilisation des différents services concernés par le projet, et une plus grande anticipation, ont permis également de régulariser les paiements auprès des cent quinze partenaires avant la fin d'année.

Le budget affecté à cette opération était de 300 000 € en 2023, pour une dépense effective de 213 500 €.

▪ LE PASS'AGGLO TRANSPORTS SCOLAIRES

L'agglomération a reconduit en 2023 le Pass'agglo Transports scolaires. L'opération, qui est connue des habitants et qui rencontre un franc succès depuis plusieurs années, a été imaginée pour permettre aux familles du territoire de bénéficier d'une prise en charge d'une partie des frais de transport scolaire. Cette aide concerne les collégiens, lycéens et étudiants, disposant des cartes imagine'R, Schol'R et les cartes scolaires de lignes de bus à lignes régulières. Pour l'édition 2023-2024, Île-de-France Mobilités a décidé d'augmenter de manière significative les tarifs de la carte Imagine'R en pratiquant une hausse de 23 €. La communauté d'agglomération n'a pas souhaité répercuter cette hausse auprès des usagers, et a donc fait en sorte de maintenir le reste à charge pour les familles au même niveau qu'en 2022/2023. Au total, 22 000 dossiers ont été pris en charge sur les deux Départements : le Val d'Oise et la Seine-et-Marne, pour une enveloppe budgétaire représentant 3 M€.



PERSPECTIVES 2024

Les trois Pass'agglo Sport, Culture et Transports scolaires seront reconduits en 2024 pour répondre au plus près aux besoins des habitants.

Les Pass'agglo Sport et Culture seront augmentés de 10 € par enfant. Le dispositif sera également élargi aux étudiants et alternants à compter de la campagne 2024/2025.

Roissy Pays de France

Les 42
communes
du territoire

Arnouville
Bonneuil-en-France
Bouqueval
Chennevières-lès-Louvres
Claye-Souilly
Compans
Dammartin-en-Goële
Écouen
Épiais-lès-Louvres
Fontenay-en-Parisis
Fosses
Garges-lès-Gonesse
Gonesse
Goussainville
Gressy
Jully
Le Mesnil-Amelot
Le Mesnil-Aubry
Le Plessis-Gassot
Le Thillay
Longperrier
Louvres
Marly-la-Ville
Mauregard
Mitry-Mory
Moussy-le-Neuf
Moussy-le-Vieux
Othis
Puisseux-en-France
Roissy-en-France
Rouvres
Saint-Mard
Saint-Witz
Sarcelles
Survilliers
Thieux
Vaud'Herland
Vémars
Villeneuve-sous-Dammartin
Villeparisis
Villeron
Villiers-le-Bel

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
ROISSY PAYS DE
FRANCE**



6 bis, avenue Charles de Gaulle - 95700 Roissy-en-France



01 34 29 03 06



info@roissypaysdefrance.fr

Retrouvez l'actualité de l'agglo sur
roissypaysdefrance.fr et sur     

**Roissy
Pays de
France**
AGGLOMÉRATION